

63

**ca.u.e**

Conseil d'architecture, d'urbanisme  
et de l'environnement

# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

Puisqu'il me faut résumer, en quelques mots seulement mais avec beaucoup de plaisir, l'année qui vient de s'écouler pour le CAUE du Puy-de-Dôme, voilà ce que je retiendrais de cet exercice 2024 : une année résolument tournée vers la mise en œuvre dynamique du projet de structure.

Malgré une conjoncture nationale tendue et des aléas budgétaires impactant tout aussi bien les porteurs de projets que les structures qui œuvrent pour les accompagner, le CAUE 63 a su développer des actions et promulguer des conseils autour de thématiques essentielles au développement harmonieux du territoire, en s'attachant à suivre les fils conducteurs de son projet associatif : Bon sens et simplicité / Qualité du cadre de vie / Innovation et audace.

Pour représenter la diversité des interventions et des publics visés, mais ne citer que quelques exemples, j'évoquerais ces actions :

- La formation des élu(e)s au paysage, réalisée en partenariat avec le ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires, l'Association des Maires de France et la Fédération Nationale des CAUE, a permis aux élu(e)s inscrits de situer leur rôle dans la "fabrique des paysages" et de leur fournir des outils pour comprendre et agir pour leur évolution.

- En continuité de la publication produite par le CAUE l'an passé autour de la gestion des eaux pluviales, nos conseiller(ères) ont contribué à la formation des techniciens départementaux sur les problématiques de la gestion des eaux dans les aménagements des espaces publics.
- Enfin, parce que la sensibilisation aux valeurs architecturales, urbaines et paysagères passent par l'éducation des plus jeunes, le CAUE a initié plusieurs événements à destination de classes de différents niveaux en organisant des visites commentées de bâtiments et de sites singuliers (La Comédie de Clermont, le lycée Jean Zay à Thiers, etc...)

C'est avec beaucoup d'enthousiasme que je vous incite, vous les élus, les techniciens et les porteurs de projets (que vous soyez publics ou privés), à découvrir plus largement au travers de ce rapport d'activité 2024, le panel des conseils et des actions de sensibilisation menées cette année. Rapport qui, je l'espère, vous donnera envie de rejoindre le CAUE du Puy-de-Dôme et de solliciter son accompagnement.

Je vous souhaite une bonne lecture.

**Fabien BESSEYRE**  
Président du CAUE 63

## LES MISSIONS DU CAUE

### CONSEILLER

les particuliers et les collectivités locales

### ACCOMPAGNER

les collectivités locales, communes, EPCI (établissements publics de coopération intercommunale), Département, Région, État et ses partenaires

### FORMER

les élus locaux et les services techniques, les acteurs du cadre de vie et les partenaires professionnels

### INFORMER / SENSIBILISER

l'ensemble des acteurs du cadre de vie et tous les publics dont le public scolaire

## 2024, LA MISE EN PLACE DU PROJET DE STRUCTURE

Bien que les objectifs et les missions du CAUE découlent de la loi sur l'Architecture de 1977 dont il est issu, la mise en œuvre du projet de structure du CAUE du Puy-de-Dôme nécessitait d'être précisé, réfléchi par les membres du conseil d'administration et l'équipe, pour être approprié par tous. L'année 2024 a été celle de l'aboutissement des débats et de la construction du projet associatif. Un premier document a pu être présenté et adopté lors de l'assemblée générale en juin. Le projet de structure est désormais le socle commun pour tous (équipe et administrateurs), pour la période 2024-2028. Il fixe des objectifs sous la forme de trois grands axes de développement identifiés ainsi :

- Axe 1 : Des thématiques qui répondent aux enjeux actuels de qualité. Quatre ont été choisies pour cette première période : Façades, cours d'école, paysages ouverts et la vacance, avec des fils conducteurs de positionnement qui sont : le bon sens et la simplicité, la qualité du cadre de vie, et l'innovation ;
- Axe 2 : L'augmentation des conseils aux particuliers avec le développement des permanences délocalisées, la mise en place d'ateliers mutualisés ou encore le renforcement de la communication sur le rôle des CAUE ;
- Axe 3 : L'optimisation des conseils donnés aux collectivités en favorisant des actions communes plutôt que diffuses, et en hiérarchisant les interventions plus ponctuelles.

Un panel d'actions et d'outils est également proposé et attendu pour enrichir chacun de ces axes.

## 2024, UNE ORGANISATION DE L'ÉQUIPE QUI SE CONSTRUIT EN COHÉRENCE AVEC LE PROJET DE STRUCTURE

Après un premier départ en retraite en 2023, Diane Deboaisne architecte conseillère a elle aussi prétendu à la retraite dès le 1er avril 2024. Ces deux départs, équivalents à 2 ETP, n'ont pas été remplacés à temps égaux compte tenu de la conjoncture actuelle quelque peu aléatoire. Ainsi l'équipe est passée de 9,13 ETP (Équivalent Temps Plein) (fin 2023) à 8,39 ETP aujourd'hui. L'année 2024 a, de surcroît, été impactée par quelques mouvements. Ainsi : Les départs en retraite de Lionel Favier fin 2023 puis de Diane Deboaisne début 2024, ont conduit à l'embauche de deux nouvelles conseillères de territoire :

- Alexia Greffet, urbaniste conseillère dès le 1er février pour un 60% d'ETP,
- Dominique Moiriat, architecte conseillère dès le 1er mars pour un 60% de temps également.
- Clémentine Lescanne paysagiste conseillère à 0,69 ETP a été absente sur 11 mois de l'année 2024 (congés maladie, maternité puis parental). Elle a été remplacée sur une partie de ses congés par :
- Léa Joanny, conseillère en urbanisme et architecture, qui a su également développer des actions pour le jeune public, en plus des missions du territoire qu'elle a couvert.

Si le temps global dédié aux missions de conseils a été réduit en 2024 et a posé quelques difficultés de surcharge face aux nombreuses sollicitations, les embauches ont malgré tout permis un fonctionnement répondant au principe fixé dans le projet de structure. Ainsi, le département est divisé en trois pôles, réunissant chacun trois conseillers aux compétences volontairement répartie. Neuf conseillers sont affectés sur les 14 EPCI. La répartition sur les territoires est maintenant bien calée et illustrée dans la carte ci-contre.

## 2024, DES SALARIÉS FORMÉS POUR UN ACCOMPAGNEMENT ENCORE PLUS QUALITATIF

La formation des salariés est indispensable pour améliorer l'efficacité des équipes, elle l'est d'autant plus pour les métiers amenant à accompagner et conseiller. Bien que la surcharge de travail induite par la limitation des effectifs n'ait pas permis de consacrer suffisamment de temps à la formation de l'équipe, la plupart des salariés a pu en bénéficier. Chacun a ensuite transmis les bases de leurs acquis à leurs collègues.

En 2024, plusieurs formations ont ainsi été suivies, notamment sur la facilitation graphique, la prise de parole en public, ainsi que sur des thématiques liées aux ressources humaines, telles que le dispositif des forfaits jours.

Mais également des formations plus administratives (souvent sous forme de webinaires) sont venues consolider le bon fonctionnement administratif et humain du CAUE sur des sujets aussi multiples que le rôle du CSE, la convention annuelle de forfait jour, le droit d'utilisation des photos d'architectes, etc...

## RÉPARTITION DES CONSEILLERS POUR L'ANNÉE 2024

① **CLERMONT AUVERGNE METROPOLE**  
296 000 habitants  
Superficie : 300,62 km<sup>2</sup>

② **MOND'ARVERNE**  
40 700 habitants  
Superficie : 307,30 km<sup>2</sup>

③ **BILLOM COMMUNAUTE**  
26 000 habitants  
Superficie : 276,50 km<sup>2</sup>

④ **ENTRE DORE ET ALLIER**  
19 400 habitants  
Superficie : 229,10 km<sup>2</sup>

⑤ **RIOM LIMAGNES VOLCANS**  
67 700 habitants  
Superficie : 401,80 km<sup>2</sup>

⑥ **COMBRAILLES SIOULE ET MORGE**  
19 500 habitants  
Superficie : 427,00 km<sup>2</sup>

⑦ **PAYS DE SAINT-ELOY**  
15 500 habitants  
Superficie : 683,50 km<sup>2</sup>

⑧ **CHAVANON COMBRAILLES VOLCANS**  
12 600 habitants  
Superficie : 840,10 km<sup>2</sup>

⑨ **DOMES SANCY ARTENSE**  
12 600 habitants  
Superficie : 690,70 km<sup>2</sup>

⑩ **MASSIF DU SANCY**  
9 600 habitants  
Superficie : 605,70 km<sup>2</sup>

⑪ **AGGLO PAYS D'ISSOIRE**  
56 900 habitants  
Superficie : 1 017,90 km<sup>2</sup>

⑫ **AMBERT LIVRADOIS FOREZ**  
27 600 habitants  
Superficie : 1 229,80 km<sup>2</sup>

⑬ **THIERS DORE ET MONTAGNE**  
36 600 habitants  
Superficie : 624,40 km<sup>2</sup>

⑭ **PLAINE LIMAGNE**  
21 400 habitants  
Superficie : 352,80 km<sup>2</sup>

## PÔLE NORD-OUEST

156 communes 136 700 habitants

1,7 équivalent temps plein

Architecture et urbanisme **Pierre-Louis RICARD**  
pierre-louis.ricard@caue63.com

Architecture **Dominique MOIRIAT**  
dominique.moiriat@caue63.com

Paysage **Léa JOANNY**  
lea.joanny@caue63.com

## PÔLE EST

150 communes 405 600 habitants

1,9 équivalent temps plein

Urbanisme **Alexia GREFFET**  
alexia.greffet@caue63.com

Architecture **Baptiste ROUGERY**  
baptiste.rougery@caue63.com

Géographie et paysage **Stéphane DAVID**  
stephane.david@caue63.com

## PÔLE SUD

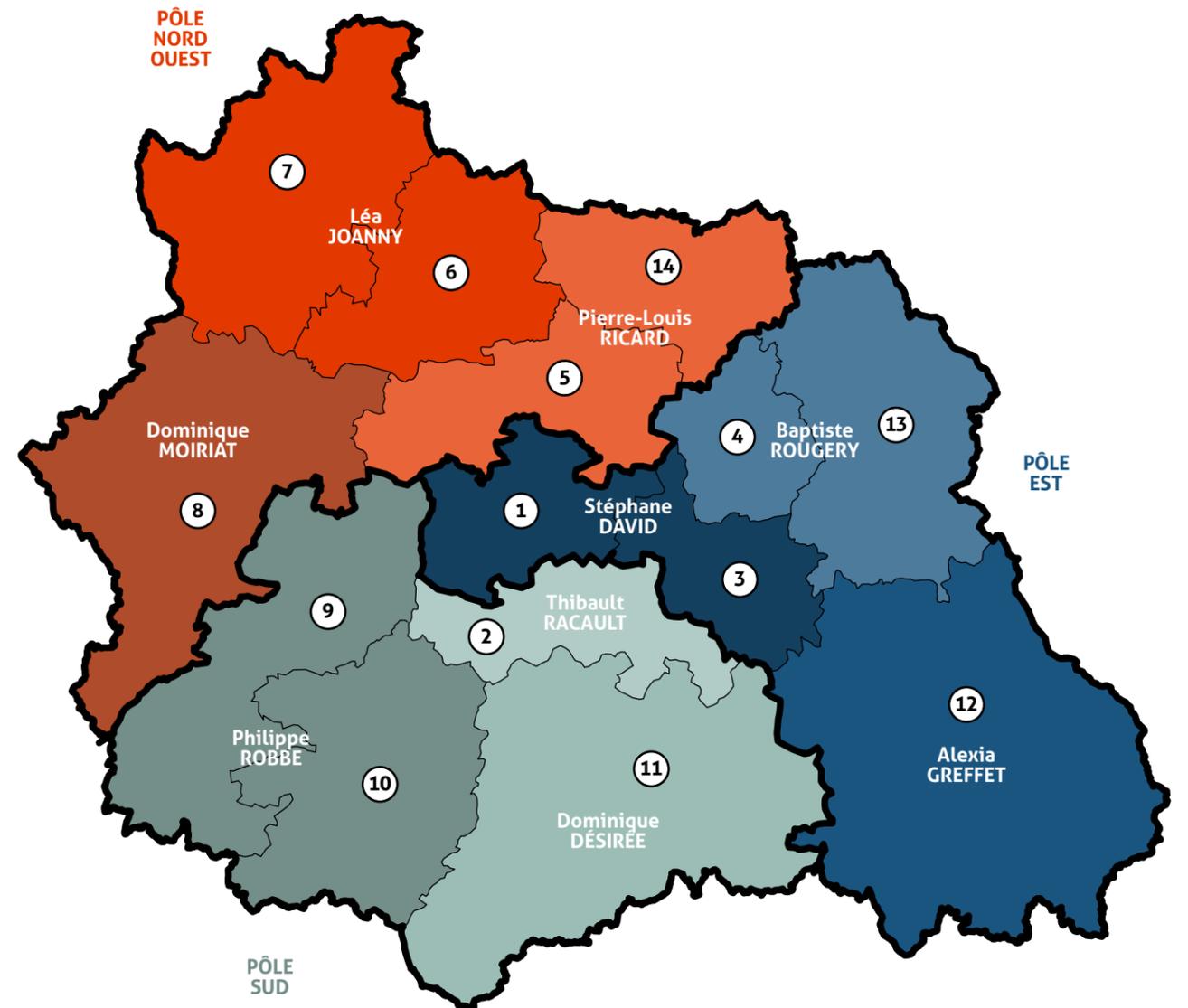
160 communes 119 800 habitants

1,5 équivalent temps plein

Urbanisme et paysage **Thibault RACAULT**  
thibault.racault@caue63.com

Architecture **Philippe ROBBE**  
philippe.robbe@caue63.com

Architecture et urbanisme **Dominique DÉsirÉE**  
dominique.desiree@caue63.com



Clémentine Lescanne a été présente au sein de l'équipe jusqu'en janvier 2024. Après une période de congés, elle a officiellement quitté ses fonctions à la date du 1er février 2025, suite à sa démission. De son côté, Diane Deboaisne a assuré sa mission jusqu'en mars 2024, avant de partir à la retraite le 1er avril 2024.

## BUDGET 2024

## FINANCEMENTS

Par avenant, le Conseil Départemental a reconduit pour un an (année 2024) la convention triennale qui le liait au CAUE pour la période 2021-2023. Cette convention détermine à la fois la part de Taxe d'Aménagement (TA) dédiée au CAUE (0,15 % de la part départementale de la TA, elle-même fixée à 1 % sur notre département) et une subvention compensatrice. Les deux assurant un niveau de financement du CAUE, compris entre 760 000€ et 780 000€ par an. En 2024, une délibération du Conseil Départemental nous a assuré une subvention de 380 000€. La TA ayant été significativement en baisse cette année (au niveau départemental comme au niveau national), le montant de la part de TA dédié au CAUE s'est trouvé en dessous des attendus (400 000€) pour n'atteindre qu'environ 330 000€. Le Conseil Départemental a donc abondé à hauteur d'environ 50 000€ permettant ainsi d'atteindre les 760 000€ correspondant à la base basse du financement définie dans la convention pour le CAUE. Cette base représente 84 % des ressources du CAUE pour cette année 2024, dont 37% correspondant à la TA et 48% à la subvention du Département.

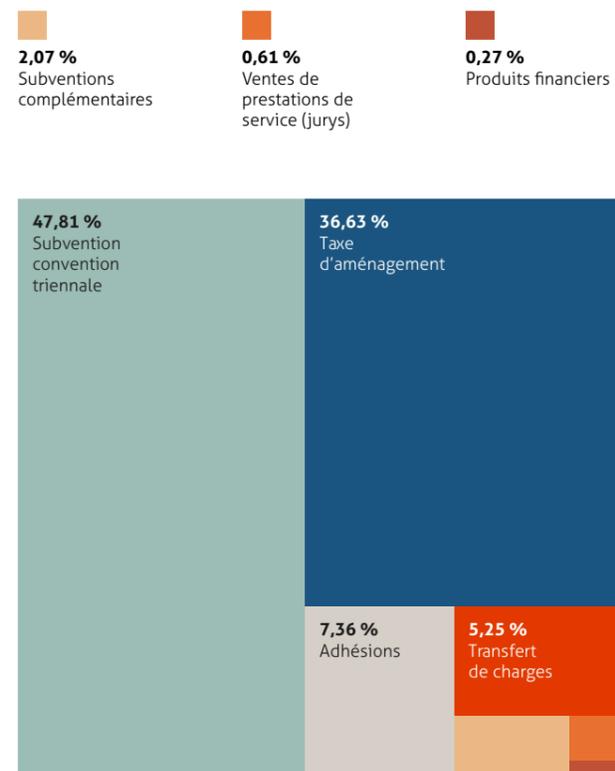
Les financements complémentaires proviennent de deux autres sources :

- les adhésions, fixées à 10 centimes par habitant. Cette année (comme c'est le cas depuis 2022) 13 EPCI sur 14 ont adhéré au CAUE ;
- une subvention LEADER, reliquat du travail effectué autour du concours Eaux Vives 63.

Il est à noter que les subventions dédiées à des missions spécifiques, sont généralement perçues en décalage d'un an. Ce sera le cas pour des travaux effectués en 2024, et dont les subventions ne seront perçues qu'en 2025.

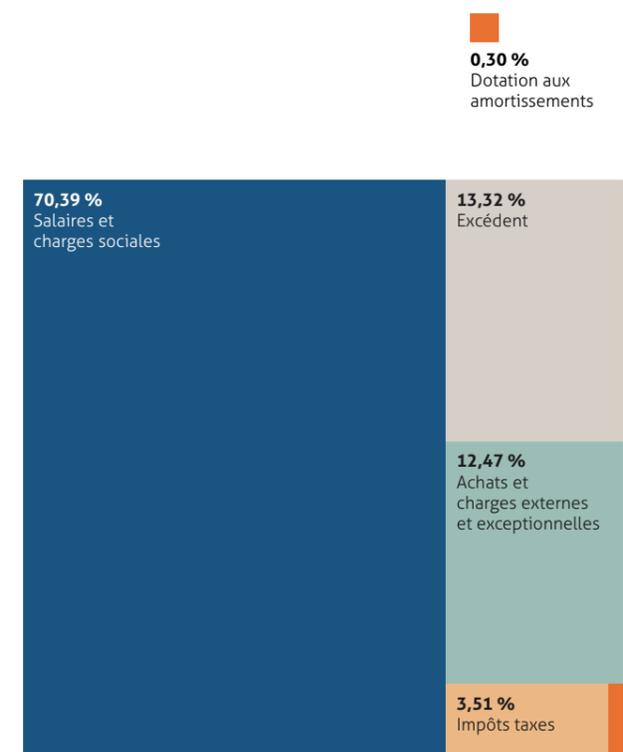
La participation à des jurys (contribution payante du CAUE), bien qu'inférieure à celle de 2023 a fini de compléter le budget 2024.

## PRODUITS : 900 052 €



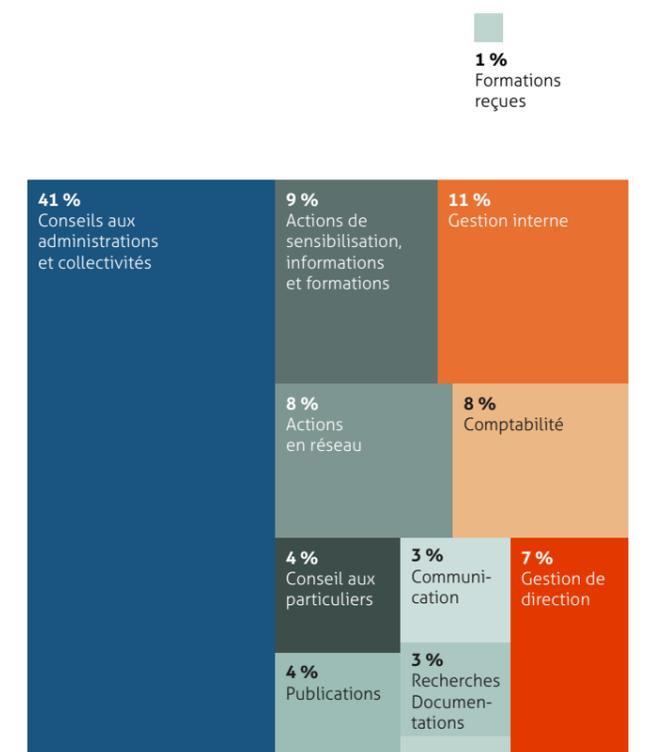
## CHARGES : 780 178 €

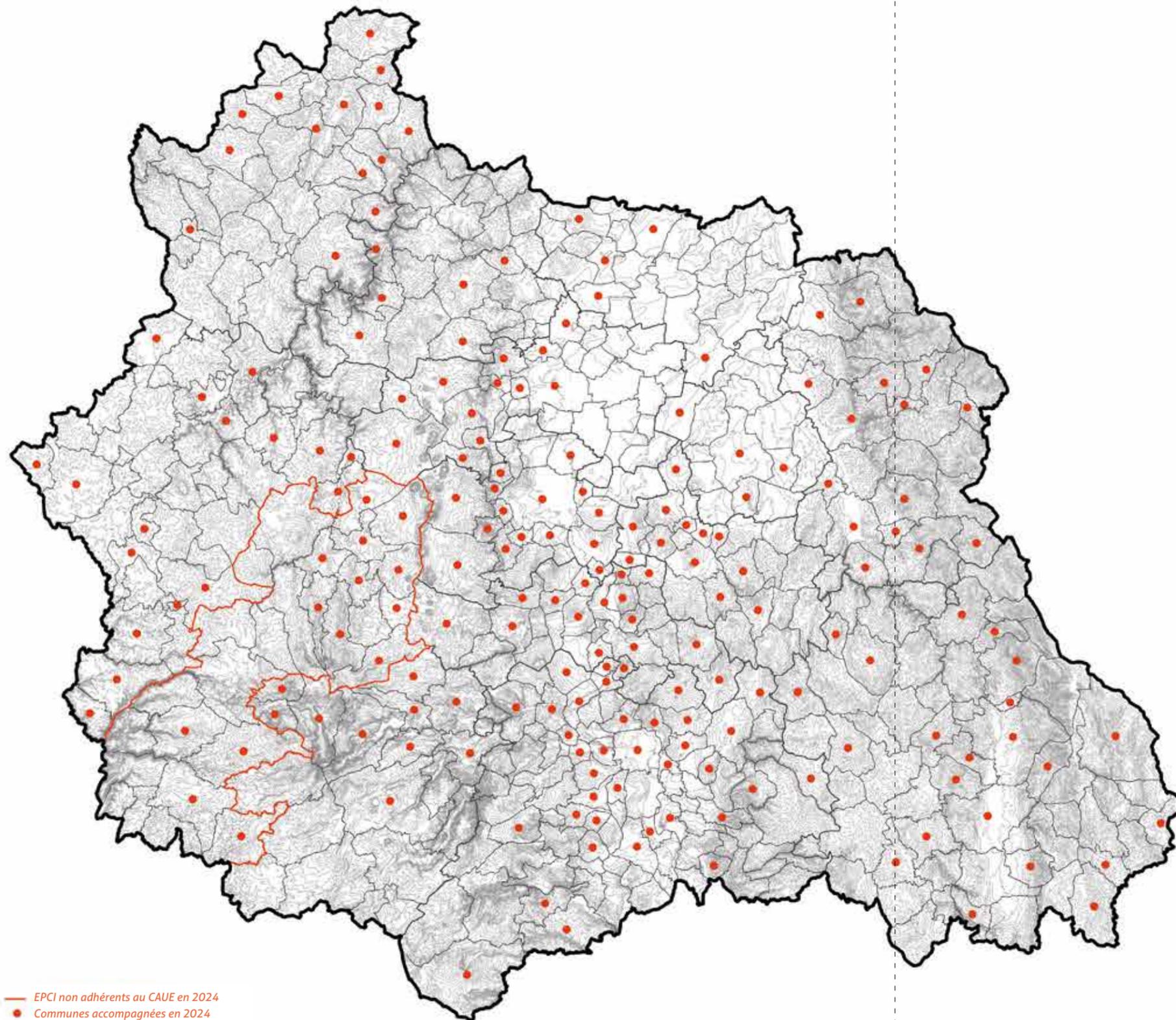
Les principales charges pour le CAUE résident dans la masse salariale, compte tenu de la nature de l'association et des missions qui lui sont dévolues par la loi de juillet 1977. Cette année, la part correspondant aux salaires et charges salariales, est en diminution de plus de 5% par rapport à l'année précédente, confirmant ainsi la perte d'une partie d'ETP (De 9,13 ETP, le CAUE compte aujourd'hui 8,38 ETP). Les aléas budgétaires dus à une TA annoncée en baisse et à une convention financière départementale consolidée seulement jusqu'en fin d'année 2024, ont nécessité une grande prudence tant en masse salariale que dans la gestion des charges courantes et de fonctionnement. Cette gestion nécessairement économe et contrainte, associée aux financements ponctuels de certaines de nos actions, a permis un excédent de 119 874€. À noter qu'un résultat exceptionnel de 41 649€ vient alimenter artificiellement l'excédent : Il s'agit de la régularisation de la perception de la part de TA qui englobe, pour cette année 2024, 13 mois d'encaissement (décembre 2023 à décembre 2024) au lieu de 12 mois (janvier à décembre 2024) afin de recalculer les dates sur l'année civile. Cette entrée reste exceptionnelle et ne se reproduira pas sur les années suivantes.



## ACTIVITÉS

Cette année 2024 voit encore la part de conseils aux collectivités augmenter (+4% par rapport à 2023), confirmant que l'activité principale du CAUE reste bien celle de l'accompagnement des communes et EPCI. Ces conseils donnés sont aussi les témoins des sollicitations toujours plus nombreuses de la part des collectivités. Ils mettent en évidence la nécessité de se tourner vers des actions de sensibilisations ciblées et répondant à des problématiques communes, plutôt qu'à des réponses individualisées. Et ceci, pour une meilleure efficacité organisationnelle. Si la réduction des effectifs humains du CAUE a davantage engendré une diminution du temps passé sur les actions et les outils de sensibilisation cette année (- 5%), la construction progressive d'une équipe maintenant stabilisée, nous permet d'envisager un développement plus important des missions de sensibilisation. Enfin, on constate aujourd'hui une augmentation des conseils donnés aux particuliers, annonçant les prémices d'un des objectifs formulés dans le projet de structure. Les permanences délocalisées ont été consolidées (permanences fixées sans condition de prise de RDV) ou étendues à de nouveaux territoires. Plusieurs conférences ont été dédiées aux particuliers en partenariat avec d'autres organismes.





— EPCI non adhérents au CAUE en 2024  
 ● Communes accompagnées en 2024

## 14 EPCI ET 197 COMMUNES ACCOMPAGNÉS EN 2024

- |                            |                         |                               |
|----------------------------|-------------------------|-------------------------------|
| AIGUEPERSE                 | CHIDRAC                 | PARENT                        |
| AMBERT                     | CLERMONT-FERRAND        | PARENTIGNAT                   |
| ANTOINGT                   | COUDES                  | PERIGNAT-SUR-ALLIER           |
| ANZAT-LE-LUGUET            | COURNON-D'AUVERGNE      | PERRIER                       |
| APCHAT                     | COURPIERE               | PIONSAT                       |
| ARDES-SUR-COUZE            | CREST (LE)              | PLAUZAT                       |
| AUBIAT                     | CROUZILLE (LA)          | PONTAUMUR                     |
| AUBIERE                    | CUNLHAT                 | PONGIBAUD                     |
| AUBUSSON-D'AUVERGNE        | DAUZAT-SUR-VODABLE      | PULVERIERES                   |
| AUGEROLLES                 | DORAT                   | PUY-GUILLAUME                 |
| AULNAT                     | DURMIGNAT               | RAVEL                         |
| AURIERES                   | DURTOL                  | REIGNAT                       |
| AUTHEZAT                   | ECHANDELYS              | RENAUDIE (LA)                 |
| AYAT-SUR-SIOULE            | EFFIAT                  | RIOM                          |
| AYDAT                      | EGLISENEUVE-PRES-BILLOM | ROCHE-D'AGOUX                 |
| BAGNOLS                    | ENVAL                   | ROCHFORT-MONTAGNE             |
| BANSAT                     | ESPIRAT                 | ROCHE-NOIRE (LA)              |
| BEAUMONT                   | FAYET-LE-CHATEAU        | ROYAT                         |
| BEAUREGARD-L'EVEQUE        | FERNOEL                 | SAINT-ANTHEME                 |
| BERGONNE                   | AULHAT-FLAT             | SAINT-BABEL                   |
| BESSE-ET-SAINT-ANASTAISE   | FORIE (LA)              | SAINT-BONNET-LE-BOURG         |
| BEURRIERES                 | GERZAT                  | SAINT-BONNET-LE-CHASTEL       |
| BILLOM                     | GIAT                    | SAINT-BONNET-PRES-ORCIVAL     |
| BOUDES                     | GOUTELLE (LA)           | SAINT-BONNET-PRES-RIOM        |
| BOURBOULE (LA)             | HERMENT                 | SAINT-DIERY                   |
| BOURG-LASTIC               | ISSOIRE                 | SAINT-DONAT                   |
| BRENAT                     | JOZE                    | SAINT-ELOY-LES-MINES          |
| BREUIL-SUR-COUZE (LE)      | JUMEAUX                 | SAINT-ETIENNE-SUR-USSON       |
| BRIFONS                    | LANDOGNE                | SAINT-FERREOL-DES-COTES       |
| BROMONT-LAMOTHE            | LAPEYROUSE              | SAINT-GENES-CHAMPANELLE       |
| BROUSSE                    | TOUR-D'AUVERGNE (LA)    | SAINT-GENES-LA-TOURETTE       |
| CEILLOUX                   | LEMPDES                 | SAINT-GEORGES-DE-MONS         |
| CENDRE (LE)                | LEZOUX                  | SAINT-GEORGES-SUR-ALLIER      |
| CEYRAT                     | LOUBEYRAT               | SAINT-GERMAIN-PRES-HERMENT    |
| CEYSSAT                    | MANGLIEU                | SAINT-GERMAIN-LEMBRON         |
| CHABRELOCHE                | MARAT                   | SAINT-GERVAIS-D'AUVERGNE      |
| CHAMALIERES                | MAREUGHEOL              | SAINT-JEAN-D'HEURS            |
| CHAMBON-SUR-LAC            | MARINGUES               | SAINT-MARTIN-DES-OLMES        |
| CHAMPEIX                   | MARSAC-EN-LIVRADOIS     | SAINT-MAURICE-ES-ALLIER       |
| CHAMPETIERES               | MARTRES-DE-VEYRE (LES)  | SAINT-NECTAIRE                |
| CHANAT-LA-MOUTEYRE         | MAYRES                  | SAINT-OURS                    |
| CHANONAT                   | MAZAYE                  | SAINT-PIERRE-LE-CHASTEL       |
| CHARBONNIERES-LES-VARENNES | MEILHAUD                | SAINT-PIERRE-ROCHE            |
| CHARBONNIERES-LES-VIEILLES | MENAT                   | SAINT-REMY-SUR-DUROLLE        |
| CHATEAUNEUF-LES-BAINS      | MESSEIX                 | SAINT-SATURNIN                |
| CHATELDON                  | MUR-ES-ALLIER           | SAINT-VICTOR-LA-RIVIERE       |
| CHATEL-GUYON               | MIREFLEURS              | SAINT-YVOINE                  |
| CHAULME (LA)               | MIREMONT                | SALLEDES                      |
| CHAURIAT                   | MONESTIER (LE)          | SAULZET-LE-FROID              |
|                            | MONNERIE-LE-MONTEL (LA) | SAUVESANGES                   |
|                            | MONTAIGUT-LE-BLANC      | SAUVIAT                       |
|                            | MONTCEL                 | SAUXILLANGES                  |
|                            | MONT-DORE (LE)          | SAVENNES                      |
|                            | MONTTEL-DE-GELAT        | SAYAT                         |
|                            | MONTMORIN               | SERVANT                       |
|                            | MONTPEYROUX             | SOLIGNAT                      |
|                            | MOUREUILLE              | SUGERES                       |
|                            | CHAMBARON SUR MORGE     | TAUVES                        |
|                            | MOZAC                   | THIERS                        |
|                            | MURAT-LE-QUAIRE         | USSON                         |
|                            | MUROL                   | VASSEL                        |
|                            | NEBOUZAT                | VENSAT                        |
|                            | NEUF-EGLISE             | VERNET-SAINTE-MARGUERITE (LE) |
|                            | NERONDE-SUR-DORE        | VERTAIZON                     |
|                            | NESCHERS                | VERTOLAYE                     |
|                            | NOHANENT                | VEYRE MONTON                  |
|                            | NONETTE-ORSONNETTE      | VIC-LE-COMTE                  |
|                            | OLBY                    | VILLENEUVE-LEMBRON            |
|                            | ORBEIL                  | VIRLET                        |
|                            | ORCET                   | VITRAC                        |
|                            | ORCINES                 | VIVEROLS                      |
|                            | ORCIVAL                 | VOLLORE-VILLE                 |
|                            | PALLADUC                | VOLVIC                        |
|                            |                         | YOUX                          |

## LES OPÉRATIONS SUIVIES EN 2024

### DOCUMENTS DE PLANIFICATION

20 Communes :  
Boudes, Bourg-Lastic, Bromont-Lamothe, La Bourboule, Durmignat, Lapeyrouse, Lempdes, Moureuille, Murat-le-Quaire, Nonette-Orsonnette, Olby, La Renaudie, Sauxillanges, Servant, Saint-Bonnet-Près-Riom, Saint-Bonnet-près-Orcival, Saint-Donat, Saint-Georges-de-Mons, Saint-Julien-Puy-Lavèze, Usson

8 EPCI :  
Thiers Dore et Montagne, Mond'Arverne, Clermont Auvergne Métropole, Agglo Pays d'Issoire, Riom Limagne et Volcans, Ambert Livradois Forez, Billom Communauté, Plaine Limagne, SMADC



### DOCUMENTS DE TERRITOIRE

Inspire  
Voie Verte Val d'Allier - CD 63  
RLPI - Clermont Auvergne Métropole  
Charte architecturale et paysagère du PNRVA  
Pôle Métropolitain Clermont-Vichy  
Plan Paysage UNESCO  
Charte PNRLF  
Plan vélo - RD906

### POLITIQUE DE L'HABITAT

5 EPCI :  
Thiers Dore et Montagne - OPAH  
Agglo Pays d'Issoire - OPAH - densification  
Chavanon Combrailles et Volcans - OPAH  
Riom Limagne et Volcans - OPAH  
Ambert Livradois Forez - OPAH

Échelle départementale :  
Schéma Départemental de l'Habitat



### ÉQUIPEMENTS À VOCATION PUBLIQUE (ÉCOLE, MAIRIE...)

65 Communes :  
Antoingt, Apchat, Aubiat, Aubusson d'Auvergne, Bansat, Beauregard-l'Évêque, Beurrières, Billom, Brassac-Les-Mines, Ceilloux, Le Cendre, Chanonat, Charbonnières-Les-Varenes, Charbonnières-Les-Vieilles, Châtelidon, Clermont-Ferrand, Crevant-Laveine, La Crouzille, Echandelys, Enval, La Forie, La Goutelle, Job, Joze, Lempdes, Loubeyrat, Manglieu, Maringues, Miremont, Le Monestier, Montpeyrour, Montaigut-Le-Blanc, Moureuille, Mozac, Palladuc, Pontgibaud, Puy-Guillaume, Randan, Ravel, Saulzet-Le-Froid, Sauvessanges, Sauviat, Solignat, Sugères, Saint-Bonnet-Le-Bourg, Saint-Bonnet-Près-Riom, Saint-Donat, Saint-Etienne-Sur-Usson, Saint-Germain-Près-Herment, Saint-Genès-la-Tourette, Saint-Gervais-d'Auvergne, Saint-Martin-des-Olmes, Saint-Ours, Saint-Pierre-Colamine, Saint-Pierre-le-Chastel, Saint-Saturnin, Thiers, La Tour-d'Auvergne, Vassel, Vensat, Vic-Le-Comte, Virlet, Vitrac, Vollre-Ville, Youx,

8 EPCI :  
Thiers Dore et Montagne, Chavanon Combrailles et Volcans, Massif du Sancy, Mond'Arverne, Clermont Auvergne Métropole, Ambert Livradois Forez, Pays de Saint Eloy, Billom Communauté

Échelle départementale :  
Écoles : programme SCOLAé en partenariat avec CD 63 et ADUHME  
ADIT 63 : soutiens et conseils sur bâtiments communaux  
PNRLF : étude sur les grands bâtiments du Livradois Forez (étude Grande Échelle)

### ESPACES PUBLICS ET COLLECTIFS

52 Communes :  
Ambert, Anzat-Le-Luguet, Augerolles, Authezat, Aydat, Bagnols, Beaulieu, Billom, Boudes, Le Breuil-Sur-Couze, Chabreloche, Chambon-Sur-Lac, Champetières, Charbonnier-Les-Vieilles, Châtel-Guyon, La Chaulme, Courpière, Chanonat, Dauzat-Sur-Vodable, Dorat, Echandelys, Effiat, Gerzat, Job, Loubeyrat, Marsac-en-Livradois, Montaigut-Le-Blanc, Le Mont-Dore, Montcel, Montmorin, Moureuille, Mozac, Olby, Orcet, Orcival, Parent, Parentignat, Perrier, Reignat, La-Roche-d'Agoux, Sauviat, Servant, Saint-Genès-Champanelle, Saint-Rémy-Sur-Durolle, Saint-Germain-Lembron, Saint-Bonnet-Le-Chastel, Saint-Georges-de-Mons, Saint-Jean-d'Heurs, Saint-Saturnin, Thiers, Villeneuve-Lembron, Vitrac

5 EPCI :  
Ambert Livradois Forez, Mond'arverne, Thiers Dore et Montagne, Pays de Saint Eloy, Combrailles Sioule et Morge

Échelle départementale :  
DRAT - aides et conseils pour les traverses  
CD63 - belvédères



# ACCOMPAGNER LE TERRITOIRE

## PATRIMOINE DE PROXIMITÉ

10 Communes :  
Aubière, Fernoël, Murat-Le-Quaire, Neschers, Olby, Royat, Saint-Pierre-Le-Chastel, La Tour d'Auvergne, Vernet Sainte Marguerite, Viverols

EPCI :  
Clermont Auvergne Métropole – Patrimoine viticole

## PROGRAMMATION URBAINE

52 Communes :  
Aigueperse, Ambert, Antoingt, Ardes-Sur-Couze, Aubiat, Aydat, Beaumont, Bergonne, Besse-Et-Saint-Anastaise, Billom, Blanzat, Bourg-Lastic, Chabreloche, Chambaron-Sur-Morge, Châtel-Guyon, Chidrac, Coudes, Courpière, Le Crest, Dorat, Echandelys, Giat, Lezoux, Loubeyrat, Marat, Mareugheol, Messeix, Montaigut-Le-Blanc, Montel-De-Gelat, Mozac, Neronde-Sur-Dore, Neschers, Pionsat, Pontaumur, Pontgibaud, Puy-Guillaume, Reignat, Riom, Rochefort-Montagne, Royat, Sallèdes, Sauviat, Sauxillanges, Saint-Gervais-d'Auvergne, Saint-Ferréol-Des-Côtes, Saint-Maurice-Es-Allier, Thiers, Vertaizon, Vertolaye, Veyre-Monton, Vic-Le-Comte, Vollore-Ville

## RÈGLEMENTATION DE PROTECTION PATRIMONIALE

2 Communes :  
Billom, Champeix



Viverols



Vic-le-Comte



Champeix

## VALORISATION DU CADRE DE VIE

13 Communes :  
Chauriat, Cournon-d'Auvergne, Gerzat, Lapeyrouse, Montaigut-Le-Blanc, Murol, Puy-Guillaume, La Sauvetat, Sauxillanges, Saint-Pierre-Le-Chastel, Usson, Vic-Le-Comte, Vollore-Ville

Échelle départementale :  
CD 63 - Villes et Villages Fleuris  
Petites Cités de Caractère  
Route des Villes d'Eaux



Cournon d'Auvergne



Chauriat

## URBANISME OPÉRATIONNEL

6 Communes :  
Aigueperse, Issoire, Maringues, Mayres, Saint-Rémy-Sur-Durolle, Vertaizon,

## COMMISSIONS

Voir page «commissions»



Courpière



Clermont-Ferrand - Place des Carmes

L'équipe du CAUE participe à plusieurs commissions locales, départementales et régionales, dans les domaines d'expertise qui sont les siens et conformément à la mission de conseil que la loi lui a confié depuis maintenant plus de 45 ans. En voici quelques-unes, présentées succinctement.

## SUIVI DE L'INSCRIPTION UNESCO - CHAÎNE DES PUY-FAILLE DE LIMAGNE

Le CAUE est associé à l'accompagnement des politiques de valorisation des secteurs inclus dans le périmètre UNESCO, en particulier aux comités techniques. Les conseillers des territoires concernés participent aux ateliers et réunions de suivi du plan de gestion, des études de paysage et d'urbanisme. Ils sont associés aux visites de sensibilisation du plan de paysage et aux ateliers de concertation proposés pour réfléchir aux outils de gestion des paysages. Ils transmettent les enjeux repérés à l'échelle du périmètre UNESCO, lors des études et projets des acteurs de territoire (communautés de communes, communes, ...), et sensibilisent à la cohérence des actions (PLUi, aménagements...).

## COMMISSION DE SUIVI DES ESPACES NATURELS SENSIBLES

Dans le cadre du schéma départemental des espaces naturels sensibles du Puy-de-Dôme, établi pour la période 2017-2026, une commission technique a été instituée, à laquelle le CAUE participe pour accompagner les décisions de l'exécutif départemental concernant l'élaboration des plans de gestion et le suivi des ENS.

## COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES AIDES AUX BAILLEURS SOCIAUX

À l'initiative du Conseil départemental, cette commission se réunit une à deux fois par an sur une journée à la Maison de l'habitat, pour donner un avis technique sur les dossiers de demande de subvention déposés par les bailleurs sociaux dans le cadre de leurs projets de développement de logements destinés aux personnes en situation de fragilité sociale. Le CAUE participe à ces réunions, à l'invitation du service Habitat du Département.



Espace Naturel Sensible - Écopôle du val d'Allier

## COMMISSION D'ARCHITECTURE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

La commission d'architecture a été mise en place pour accompagner l'application du PLU de la ville de Clermont-Ferrand. Elle se réunit une fois par mois et rassemble des élus de la ville de Clermont, des représentants de la Direction de l'urbanisme de Clermont Auvergne Métropole, l'architecte des bâtiments de France et un membre du CAUE. Elle évalue la pertinence architecturale et urbaine des projets sensibles ou de tailles importantes, présentés par les pétitionnaires et leurs architectes. En amont de la réunion ceux-ci rencontrent l'architecte-conseiller de la ville pour qualifier les projets. Les critères analysés sont ceux de l'intégration urbaine et de la qualité architecturale et environnementale défendus par le PLU de la commune : intégration dans le tissu urbain existant (gabarits, matériaux, traitement des rez-de-chaussée), protection du patrimoine bâti, préservation et développement de la biodiversité, production d'énergies renouvelables (intégration architecturale des dispositifs) et amélioration du bien-être (lutte contre les îlots de chaleur et qualité des espaces extérieurs collectifs).

## COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA NATURE, DES PAYSAGES ET DES SITES

Cette commission siège plusieurs fois par an et comprend six formations spécialisées. Ses membres sont nommés chaque année par le Préfet du Puy-de-Dôme. Le CAUE y participe depuis de nombreuses années, dans la formation dite « des sites et des paysages » en qualité de personne compétente en matière d'aménagement et d'urbanisme, de paysage, d'architecture et d'environnement.

## AUTORISATION D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL (CDAC)

Deux conseillers du CAUE sont membres de la CDAC, en tant que personnes qualifiées en matière de développement durable et d'aménagement du territoire. Les commissions sont organisées par les services de la préfecture du Puy-de-Dôme. Les demandes d'ouverture ou d'extension des surfaces commerciales y sont examinées dès lors qu'elles dépassent le seuil de 900 m<sup>2</sup> de surface de vente. Il s'agit d'évaluer l'impact urbain des projets ainsi que leur qualité architecturale et environnementale, notamment au regard de la performance énergétique.

## DES PLU GROUPÉS POUR QUATRE COMMUNES DES COMBRAILLES

Les communes de Lapeyrouse, Servant, Moureuille et Durmignat sont limitrophes et leurs élu.e.s se sont concerté.e.s afin de se lancer simultanément dans des démarches de réalisation de leur Plan Local d'Urbanisme, dans une volonté d'harmonie et de cohérence des projets politiques et des dispositions, de soutien en l'absence de démarche communautaire et pour favoriser les échanges entre élu.e.s, population et bureaux d'études.

Dans un premier temps, le CAUE a réalisé une présentation de la démarche :

Un PLU c'est quoi ? Un PLU, pourquoi ?

Comment recruter un bureau d'études ?

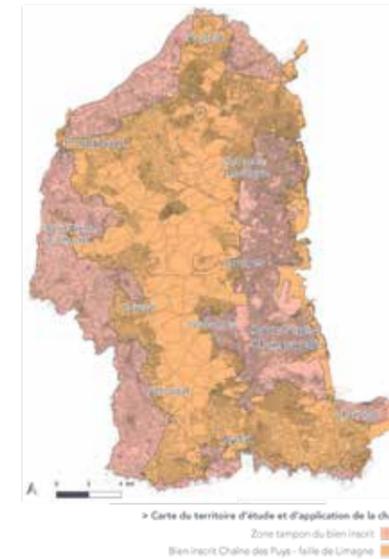
Quelles sont les étapes de l'élaboration ? De quoi le PLU est-il composé ? Comment vit le PLU une fois qu'il est approuvé ?

Le CAUE a ensuite aidé les communes de Lapeyrouse, Servant et Moureuille à concevoir leurs cahiers des charges et a participé aux auditions des candidate.s.

Des notes d'enjeux ont également été réalisées, à l'échelle spécifique de chacune des quatre communes, pour aborder les thématiques de géographie, de paysage, d'architecture et de qualité du cadre de vie.



## CHARTRE ARCHITECTURALE ET PAYSAGÈRE DU PNR VOLCANS D'Auvergne CHAÎNE DES PUY - FAILLE DE LA LIMAGNE



Le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne a souhaité se doter d'un outil de sensibilisation afin d'accompagner la démarche de conception des porteurs de projet. La charte est bâtie en deux volets distincts. Le premier volet traite de l'habitat, il sera suivi d'un volet sur les bâtiments agricoles. Le périmètre d'application de cette charte est celui du bien inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO étendu à sa zone tampon. La charte s'appuie sur un diagnostic du territoire qui a permis de dégager les grandes caractéristiques du bâti selon le type de tissu et la morphologie paysagère des villages. Les préconisations sont organisées sous forme de fiches thématiques adaptées à chaque secteur. Une cartographie interactive, disponible sur le site internet du parc, permet aux porteurs de projet d'accéder directement à la fiche qui concerne leur parcelle.

Le CAUE a accompagné le parc dans sa démarche en participant au comité de pilotage et en apportant son aide au travail d'élaboration de la charte par des échanges réguliers sur les documents d'études.

## LA RÉVISION DU SCOT DES COMBRAILLES



Le Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement (SMAD) des Combrailles a sollicité le CAUE dans le cadre de sa révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) qui concerne les trois communautés de communes Pays de Saint-Eloy, Chavanon Combrailles Volcans et Combrailles Sioule et Morge.

Le CAUE a participé au processus de recrutement d'un bureau d'études. Maintenant que le diagnostic est en cours, le CAUE continue d'être associé aux échanges et suit de près l'avancement de la procédure, aux côtés du SMAD.

## À MARAT, LES ÉLUS SE QUESTIONNENT SUR LES BÂTIMENTS ET ESPACES PUBLICS DU CENTRE-BOURG



En 2022, les élus de la commune ont initié une réflexion sur l'avenir de plusieurs bâtiments communaux et des espaces publics en sollicitant l'expertise de l'atelier d'urbanisme. L'objectif était d'identifier des solutions pour améliorer thermiquement les bâtiments communaux, et rendre plus confortable les espaces publics, notamment face aux épisodes de fortes chaleurs estivales qui les rendent peu praticables. Au fil des échanges, d'autres enjeux ont émergé, tels que l'aménagement de la cour de l'école, le devenir de l'ancien restaurant, ainsi que la gestion des bâtiments vacants ou susceptibles de l'être prochainement. Face à ces multiples problématiques, l'atelier d'urbanisme a recommandé aux élus de structurer leur démarche à travers un Programme d'Aménagement Durable (PAD). Ce cadre leur permettrait de définir des priorités et de planifier les actions nécessaires à court, moyen et long termes. Pour concrétiser cette initiative, une consultation a été lancée à l'été 2024, en partenariat avec les services de la communauté de communes Ambert Livradois Forez. Quatre offres ont été reçues et analysées. Après une phase d'audition des candidats, le bureau d'études LUP a été sélectionné pour accompagner la commune dans la mise en œuvre de ce projet d'aménagement ambitieux.

## PRÉ-DIAGNOSTICS PAYSAGERS DE VALORISATION DES CENTRES BOURGS



La communauté de communes de Chavanon Combrailles et Volcans a sollicité le CAUE pour établir des fiches de pré-diagnostic paysagers de valorisation des centres bourgs. L'action menée sur plusieurs années, a pour but d'apporter aux communes un regard sur le traitement de leur centre bourg et de les orienter sur les premières actions à mener pour la valorisation du cadre de vie. Ces pré-diagnostic, qui ciblent les enjeux des centres bourgs, peuvent servir de base à la définition d'un programme d'action. L'échelle du pré-diagnostic et les thématiques abordées sont adaptées, pour chaque site, aux problématiques du lieu. Un pré-diagnostic a été réalisé en 2024, un autre est en cours et l'action se poursuit pour l'année suivante.

## UN ACCORD CADRE POUR UN ELAN VERS L'OPÉRATIONNEL - ESPACES PUBLICS DE SAUXILLANGES



Nombreuses sont les études de faisabilité ou de programmation qui, bien qu'utiles et nécessaires à l'aide à la décision, ne débouchent pas (ou pas rapidement) à la réalisation concrète d'une opération structurante pour la collectivité. Or, si le temps de réflexion est indispensable à la construction d'un projet, la concrétisation de ce dernier est essentielle à l'évolution de la commune concernée. Sauxillanges possède un patrimoine bâti exceptionnel, mais sa valorisation nécessite d'intervenir aussi bien sur l'organisation de la circulation et des stationnements que sur l'embellissement des espaces publics qui l'accompagnent. L'accord cadre qui a été proposé par le trio Agglo Pays d'Issoire/CAUE 63/PNR LF, et pour lequel l'Atelier du Rouget a été retenu. Il a permis à la commune de Sauxillanges, à la fois de diagnostiquer et programmer un ensemble de problématiques et d'actions, puis de lancer une première phase opérationnelle d'aménagement (en l'occurrence la réalisation d'un parking paysager indispensable à la réorganisation des stationnements). Les aménagements prévus pour cette première phase, donneront sans aucun doute à comprendre le potentiel d'amélioration du cadre de vie envisagé pour Sauxillanges.

## ETUDE MOBILITE MOZAC



Suite au plan-guide réalisé dans le cadre du programme PVD, et dont les conclusions ont été rendues en 2023, la commune a voulu préciser certaines des fiches-actions afin de passer à l'opérationnel rapidement, notamment autour des thématiques des espaces publics et des circulations à l'échelle du centre-bourg. Le contenu de l'étude initiale était riche en projets et correspondait totalement aux attendus, mais venir modifier l'axe central ainsi que les stationnements dans un secteur déjà en tension nécessitait quelques approfondissements. Sur les conseils des partenaires, un bureau d'étude spécialisé dans les mobilités et les espaces publics a été recruté, et a commencé par mener un travail de diagnostic poussé : comptage des véhicules, mesure des vitesses, inventaire complet des places des stationnement disponibles heure par heure... Les conclusions de cette phase ont permis de rendre objectifs les ressentis et de préparer le passage à une phase opérationnelle dite transitoire : des aménagements seront testés sur site, grandeur nature, tout en étant modifiables et démontables. Le but du dispositif est en effet d'essayer, d'ajuster, de confronter la pratique avec le projet, avant de recruter par la suite une équipe de maîtrise d'œuvre afin de pérenniser les aménagements validés. Le public a été associé tout au long de la démarche, et le sera encore pour les nécessaires modifications à apporter afin de réaliser un projet mêlant valorisation du cadre de vie, sécurité et satisfaction des usagers.

## REQUALIFICATION DU PARC THERMAL DE CHÂTEL-GUYON



La commune de Châtel-Guyon a subi au cours des dernières années de profondes modifications urbaines (nouveau complexe thermal, redéfinition de grande ampleur des espaces publics du centre-ville) et les élus ont souhaité prolonger cette réflexion autour du parc thermal, afin de redonner plus d'importance à ce formidable espace vert urbain faisant la liaison avec la pleine nature toute proche. Cependant, les futurs projets d'ampleur en gestation sur une partie du site (Thermes Henry notamment) ne permettent pas de grands aménagements tant qu'ils ne sont pas fixés. Des ateliers avec les élus ont été mis en place afin de recueillir leur vision d'un parc thermal, les usages pressentis et les points bloquants pour mettre en place rapidement des premières actions. En parallèle, le CAUE a effectué un premier état des lieux afin d'identifier les enjeux et de proposer des pistes de réflexion. Il s'agit surtout de questionner les espaces disponibles, les usages et le lien à apporter avec la vie locale. Quand les projets en gestation seront précisés, il sera temps de repenser le parc dans la globalité. Mais d'ici là, quelle stratégie de gestion du végétal ? Quelle signalétique mettre en place ? Quels usages tester ? Et comment favoriser l'attrait du grand public pour ce parc ? Avec des premières interventions légères et un plan d'action pour les prochaines années, les élus peuvent avancer sur le programme d'un futur parc tout en améliorant le quotidien. Tester, prévoir, anticiper et concerter afin de mettre en œuvre à terme un parc thermal qui retrouvera la place centrale qui devrait être la sienne.

## ÉCOLE À JOB : FAIRE ÉVOLUER LA COUR DES MATERNELLES



L'école de Job accueille 80 enfants. Elle a fait l'objet d'une extension, primée dans le cadre du palmarès Valeurs d'Exemples de l'URCAUE Auvergne Rhône-Alpes. Après quelques années de vie, il s'agit de revenir sur la cour d'école des maternelles. Comportant déjà de nombreux atouts (belle part laissée à la pleine terre, quelques jeux et deux arbres plantés), la cour présente toutefois quelques contraintes : c'est le seul accès pompiers pour l'école (y compris l'espace primaire). L'enjeu ici pour la cour accueillant 40 enfants, était principalement d'apporter de l'ombre lors des fortes chaleurs. Au fil de la discussion, il s'est avéré que la casquette du bâtiment scolaire, assez restreinte, ne permettait pas non plus de profiter de la cour les jours de grosse pluie. Plusieurs scénarios ont été proposés à la commune, du plus frugal avec la plantation de nouveaux arbres de haute tige (les essences en place ne présentent pas un développement potentiel d'un houppier suffisant) au scénario le plus ambitieux : une extension à l'extension existante. Dans ce dernier scénario, l'enjeu tient à la qualité de la continuité architecturale de l'ensemble.

## UNE NOUVELLE PLACE POUR ECHANDELYS



Dans le cadre de son Programme d'Aménagement Durable réalisé en 2021, la commune d'Echandelys a identifié plusieurs fiches actions visant à améliorer la qualité de vie de ses habitants en offrant des espaces publics plus accessibles et plus représentatifs de la dynamique du village. L'une de ces fiches concerne l'aménagement de la Place de la Fontaine, située au cœur du centre-bourg le long de la route départementale D39. Cet espace public est entouré par l'église Saint-Pierre, un restaurant «Le Relais de la Fontaine» et les dépendances du château d'Echandelys (domaine privé) inscrit aux monuments historiques en 1978. La Place de la Fontaine se compose de plusieurs petits patrimoines : une fontaine à circuit fermé, un monument en l'honneur d'un ancien maire, une croix en pierre de Volvic. Cet espace constitue un véritable lieu de centralité pour les habitants et usagers d'Echandelys, en lien avec l'offre du restaurant multi-services présent sur la place. Cependant, son aspect minéral et sombre est peu représentatif du dynamisme communal. La place de la voiture y est prédominante et le stationnement anarchique ne permet pas d'offrir une qualité de vie optimale au seul commerce du bourg. Les élus ont donc décidé d'engager des travaux sur cette place dès 2025. Le nouvel aménagement de la Place de la Fontaine offrira les aménagements nécessaires pour en faire un espace de quiétude sécurisé. Il mettra également en valeur le patrimoine commun que représente la fontaine qui donne son nom au lieu et laissera également une place importante à la végétation (arbres, plantes) largement présente dans les ruelles du bourg.

## PLACE DE LIEU-DIT MISERAT ANZAT-LE-LUGUET



Au sein d'un hameau très resserré autour de quatre propriétés dont un gîte de groupe à vocation sociale, dans la commune d'Anzat-le-Luguet, des travaux d'enfouissement de réseaux nécessitaient de déposer un dallage de schiste avec des éléments de grandes dimensions. Ce dallage est un élément d'attachement des habitants au hameau, avec les murets en pierre sèches et les bâtisses au toit à forte pente, logis et grange, dont certaines témoignent d'une ancienneté avec leur pignon en crénelage. La mairie a fait appel au CAUE pour nouer un dialogue avec tous les habitants autour de l'antagonisme du programme : garder les pierres tout en assurant un déneigement pour l'accès des véhicules par des travaux en régie villageoise (ce qui limite la technicité et permet de renouer avec une approche vernaculaire). À travers plusieurs ateliers de discussions sur les enjeux du site et du programme, tout le monde s'est accordé pour trouver une solution permettant de remettre en place les dalles après l'enfouissement des réseaux. La solution habituelle qui consisterait en un enrobé, qui certes permet un déneigement plus facilité, viendrait moderniser ce hameau qui n'en a pas besoin et qui y perdrait son cachet. Et il n'y avait qu'une solution : sortir les véhicules du cœur du hameau pour ne pas avoir à déneiger. Le foncier disponible a permis de définir rapidement un stationnement en entrée de hameau avec plusieurs cheminements piétonniers pour accéder aux logements.

## TRANSFORMATION DE L'ANCIEN PRESBYTÈRE EN MAIRIE À RANDAN



La récente flambée des prix de l'énergie a mis en lumière bien des faiblesses dans la performance thermique de bâtiments publics. L'actuelle mairie de la ville de Randan a vu son coût d'exploitation augmenter fortement, tout en offrant un confort limité à ses usagers. Dans l'optique de remédier à ces deux points, la municipalité a engagé une réflexion sur les possibilités de rénovation globale. Mais il restait impossible de résoudre les problèmes de fond d'accessibilité (salle du conseil à l'étage, accès depuis l'espace public contraint) ou d'organisation interne. Dans le même temps, elle récupérait le bâtiment du presbytère fraîchement libéré. Au fil des échanges, il est apparu opportun de confronter 2 scénarios : rénover la mairie, ou la transférer dans ce bâtiment. Sa localisation présentait de nombreux avantages : au plus près du Domaine Royal et des espaces publics très qualitatifs récemment mis en œuvre, accessible facilement et disposant de vastes espaces extérieurs, le tout dans un bâtiment à fort caractère patrimonial. Restait encore à valider techniquement et financièrement la faisabilité de l'opération. Le CAUE a mené plusieurs ateliers avec les élus et les agents afin de recueillir leurs besoins précis pour définir leur « mairie idéale », avant de les accompagner dans la rédaction d'un cahier des charges en vue du recrutement d'une équipe pour la réalisation d'une étude de faisabilité. Cette étude, chiffrée et documentée, a permis de valider l'opportunité de l'opération. L'année qui débute permettra de recruter une maîtrise d'œuvre, tout en réfléchissant au devenir de l'ancienne mairie.

## PROGRAMME MIXTE ET ARCHITECTURE VERNACULAIRE À SAINT-GENÈS-LA-TOURETTE



La commune cherche à créer un logement locatif familial et un local associatif pouvant accueillir l'activité de la société de chasse dans un premier temps. Suite à différentes réflexions et tentatives, la commune a souhaité rester dans la logique de la réhabilitation plutôt que s'engager dans une construction neuve. La commune a saisi l'opportunité d'acquérir une bâtisse comprenant un logement, dont les travaux de réhabilitation sont en cours et une grange. L'architecture vernaculaire de cet édifice est un classique du genre pour le Haut-Livradois : logement sur deux niveaux assez resserré avec de faibles ouvertures, four à pain, et une grange avec un grand volume qui accueillait étable et fenil. La composition des façades a été en partie bousculée lors des travaux réalisés par les anciens propriétaires avec des percements toute hauteur et une surélévation en parpaing. Le CAUE, le PNR Livradois-Forez et l'ADUHME ont apporté leur soutien afin de construire un pré-programme et de recruter une maîtrise d'œuvre ayant à cœur de mener une requalification faisant la part belle aux matériaux bio-sourcés tout en respectant les contraintes budgétaires et calendaires et la qualité vernaculaire de la bâtisse et de ses abords.

## RÉ-HABITER RURAL



Face à un besoin en logements sociaux et en logements adaptés aux séniors sur son territoire, la communauté de communes de Chavanon Combrailles et Volcans a lancé un programme novateur pour mutualiser un programme d'investissement. La communauté de commune a associé le service habitat du département et le CAUE pour l'accompagner dans cette démarche. Après un inventaire des besoins et des sites potentiels, un appel d'offre a été lancé pour recruter des équipes de maîtrise d'œuvre afin d'établir des scénarios de programmation dont pourront se saisir des investisseurs pour la réalisation des projets. Les études sont actuellement en cours.

## RÉHABILITATION D'UNE FRICHE À BEURIÈRES



La salle des fêtes de Beurières est fermée depuis plusieurs années pour des raisons de sécurité incendie. De plus, étant située au rez-de-chaussée d'un immeuble d'habitation, elle posait des problèmes d'isolation acoustique. Souhaitant offrir un nouvel équipement aux habitants et aux associations, les élus ont étudié différents emplacements. Un premier terrain a été envisagé, mais sa localisation, en dehors du bourg, réduisait ses chances d'être retenu pour le projet, compte tenu de la réglementation d'urbanisme en vigueur (RNU). Un second terrain, situé à l'entrée du bourg, a alors été proposé. Il accueille un local associatif inoccupé depuis plusieurs années et appartenait à l'association locale de boulistes. Cette parcelle comprend plusieurs terrains de pétanque ainsi qu'un bâtiment ancien, construit par les membres de l'association. Celui-ci, non isolé, présente de nombreuses fissures et une toiture en amiante. De plus, un mur de soutènement, également construit par l'association, montre des signes d'instabilité. En échange de la cession du terrain à la commune, l'association a obtenu la préservation des terrains de pétanque ainsi qu'un local de stockage. Par ailleurs, la municipalité souhaite que la future salle des fêtes puisse également accueillir des hébergements d'urgence. L'atelier d'urbanisme a accompagné la commune dans la rédaction du cahier des charges et le recrutement de la maîtrise d'œuvre. La sélection s'est déroulée en deux étapes : une phase de candidature suivie d'une remise d'intention.

## VOIRIE - ESPACES PUBLICS : LE CAUE AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES COMBRAILLES SIOULE ET MORGE

La communauté de communes Combrailles Sioule et Morge dispose de la compétence voirie et sollicite le CAUE dans le cadre de ses projets. L'investissement du CAUE dépend de la nature et de la complexité des projets. Il peut s'agir d'une simple note pour mettre en lumière des enjeux avec des références d'aménagements dans un contexte similaire, comme pour la commune de Saint-Georges-de-Mons ou celle de Chateauneuf-les-bains. Cela peut aussi prendre la forme d'un accompagnement plus long dans le cas d'une remise en question du projet initial, comme pour la commune de Charbonnières-les-vieilles, où le CAUE a rencontré plusieurs fois la commune, la communauté de communes, la DRAT et l'UDAP pour échanger sur le projet, mais aussi pour tenter de le faire évoluer dans une autre direction. Le CAUE porte ses valeurs de frugalité, de bon sens et de préfiguration de l'évolution des usages de mobilité : penser un projet d'espace public plutôt que de voirie, intégrer les modes actifs (piétons, cycles), apporter des éléments sur la sécurité et le sentiment de sécurité des abords des voies, questionner la présence du végétal et la gestion de l'eau pluviale, imaginer la possibilité d'autres usages que celui du déplacement... Pour le CAUE il s'agit aussi d'apporter des références d'aménagements qualitatifs et faisant preuve de sobriété, dans des contextes similaires, en milieu rural.



## CHAMPETIÈRES : PHASE 2 D'UNE TRAVERSE CONTRAINTE ET CENTRALE



La traverse de Champetières présente une situation contrainte par la topographie du bourg de la commune ; par un tracé, de fait, sinueux et les problématiques habituelles sur la plupart des communes du Livradois : une traverse dont les abords concentrent la majeure partie des espaces publics et parcours des sites clés du bourg : église, mairie et pont au-dessus du ruisseau de Champetières. Par ailleurs, la tranche 1 sur le sud du bourg ayant déjà été livrée, l'enjeu était également de s'inscrire en continuité des aménagements déjà réalisés. Le caractère très rural implique ici des aménagements discrets, qui laissent la part belle à la végétation, au bâti déjà présent, et ne tolère au contraire pas les propositions et matériaux banalisés. L'espace généreux autour de l'église mérite une attention toute particulière, avec de forts enjeux de gestion du ruissellement

## LA PLACE DU PIÉTON POUR LA TRAVERSE DE PARENT



En partenariat avec la DRAT Val d'Allier, le CAUE accompagne la commune de Parent pour les aménagements de la RD 229, sur une portion particulièrement délicate en matière de déplacement piéton. Utilisée par les familles pour rejoindre la gare notamment, une première alternative a été étudiée pour créer une passerelle facilitant un cheminement doux sur un parcellaire communal potentiellement disponible. La topographie marquée n'ayant pas permis la réalisation technique de cette hypothèse, des aménagements, le long de la RD, ont été réfléchis pour un meilleur confort d'usage et un embellissement de cette partie de la commune.

## VILLES ET VILLAGES FLEURIS DU PUY-DE-DÔME, UNE DÉMARCHÉ DÉPARTEMENTALE ACCOMPAGNÉE

En 2024, le CAUE du Puy-de-Dôme a continué son partenariat avec le Conseil départemental du Puy-de-Dôme, pour mener à bien cette mission, la développer et lui permettre d'évoluer. La qualité du cadre de vie devient l'objectif prépondérant des communes qui s'engagent dans cette démarche et souhaitent obtenir le label.

Cette notion fait référence à la qualité de l'environnement dans sa signification la plus globale, à la fois urbaine, esthétique, écologique ou naturelle. Au fil des années, cette action est progressivement devenue un baromètre de la qualité de vie des communes. Les critères de jugement, à l'origine dédiés à la qualité esthétique du fleurissement, ont progressivement laissé une place prépondérante à la manière d'aménager et de gérer les espaces paysagers. Élaborer un projet de végétalisation et d'embellissement pour un village ou une ville, c'est d'abord révéler son identité et ses paysages. Pour éviter la standardisation des aménagements d'espaces publics, le CAUE accompagne les communes inscrites à cette démarche départementale, en leur montrant qu'elles ont tout intérêt à s'appuyer sur leur histoire et leurs savoir-faire.

Aménager avec le végétal, c'est prendre en compte toutes les échelles du paysage, toutes les formes végétales ainsi que l'ensemble des strates botaniques disponibles. La mise en place de la trame verte et bleue, la gestion différenciée des espaces verts, la gestion raisonnée de la ressource en eau, introduisent des changements profonds. Pour un grand nombre d'élus, de services techniques et de professionnels, ces enjeux sont devenus indissociables des projets de réaménagement des centres bourgs.



## BELVÈDÈRES EN REGARD DU BIEN UNESCO



Le département du Puy-de-Dôme souhaite mettre en place soixante-trois belvédères pour observer le bien Unesco de la chaîne des Puys et de la faille de Limagne. Pour trois d'entre eux, à Cournon d'Auvergne, Saint Maurice sur Allier et Usson, le département a noué un partenariat avec l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Clermont-Ferrand. Le master REX (réalité et Expérience) a travaillé en 2024 et 2025 sur la conception des trois belvédères. Ce parcours appuie sa pédagogie sur la conception et la réalisation de projets en situation réelle avec un accent particulier sur la connaissance des matériaux et des savoir-faire. Au sein d'un comité de pilotage élargi et en amont lors des ateliers de pré-rendu, le CAUE a apporté son regard sur les réflexions des étudiants tout en indiquant les contraintes inhérentes aux maîtrises d'ouvrage communales. Le CAUE a particulièrement insisté sur les qualités des sites à préserver et à valoriser notamment par une simplicité.

## L'HABITAT LÉGER: UNE NOUVELLE PRATIQUE A MIEUX COMPRENDRE



Depuis quelques années, un nouveau mode d'habiter prend de plus en plus d'ampleur : l'habitat réversible permanent ou « habitat léger ». Jusqu'en 2014 il n'avait pas de qualification juridique, et il n'était pas possible d'y élire domicile. Un certain flou entourait également les autorisations d'urbanisme afférentes. La loi ALUR est venue combler ce vide en créant le statut de « résidence démontable constituant l'habitat permanent » (art. R111-51), qui doit être occupée au moins 8 mois par an, sans fondation permanente et facilement et rapidement démontable. Si cette démarche est compatible avec les objectifs de la loi Climat et Résilience (notamment le ZAN), tout en répondant à des enjeux économiques avérés et à un dynamisme citoyen (accès à la propriété, mixité, habitat plus sobre) elle est encore peu intégrée dans les pratiques quotidiennes et souvent mal comprise. Ces constructions ne peuvent en aucun cas s'installer n'importe où, les documents d'urbanisme cadrent comme pour tout bâtiment leur installation. Elles ne sont pas non plus dispensées d'autorisations administratives. Mais comme toute nouvelle pratique, elles soulèvent des interrogations, et leur mise en œuvre n'est pas aisée tant les informations sont compliquées à obtenir. Le CAUE travaille avec les services du Conseil Départemental à la mise en place d'un document synthétisant les principales informations afin de simplifier la compréhension de ces règles, et d'aiguiller tant les services publics que les porteurs de projets au cœur de ces nouvelles pratiques.



Meilhaud

### VISITE D'UN FORT VILLAGEOIS

Une nouvelle visite pédagogique du fort villageois de Meilhaud a eu lieu cette année avec les élèves de l'école de Meilhaud. Une occasion de faire découvrir aux écoliers un patrimoine qu'ils habitent.

### SENSIBILISATION À LA LECTURE DE PLANS

Pour répondre à une demande spécifique d'une communauté de communes, le CAUE a organisé une demi-journée de sensibilisation à la lecture de plans. L'intervention s'est déroulée en deux temps dont l'un était dédié aux commentaires de dossiers en cours d'instruction.

### VOYAGE D'ÉTUDE : LA QUALITÉ DES ESPACES PUBLICS

Comme chaque année, un voyage d'étude à destination d'une quarantaine d'élus locaux et de leurs techniciens a été organisé en collaboration avec le département, le parc naturel régional Livradois-Forez et le CAUE de la Haute-Loire. Les visites se sont axées cette année sur des projets frugaux de Lamontgie à Brousse en passant par Echandelys.



Lycée Jean Zay à Thiers

### VISITE DU LYCÉE JEAN ZAY DE THIERS POUR LES JOURNÉES DES ENFANTS DU PATRIMOINE

Le CAUE a proposé une visite architecturale du lycée Jean Zay pour une classe de l'établissement à l'occasion des Journées des Enfants du Patrimoine. Les élèves de la section «Architecture et construction» ont pu re-découvrir leur établissement en comprenant son histoire et les principes architecturaux qui ont guidé sa conception.

### FORMATION GESTION DES EAUX DE RUISSELLEMENT

Le CAUE a animé sur l'année deux sessions de formation à destination des agents du département sur la question de la gestion des eaux de ruissellement lors de la conception des espaces publics.

### CONFÉRENCE SUR LE BIOCLIMATISME

À l'hiver 2024, le CAUE a été invité par l'ADIL, lors de la semaine de l'accession qu'elle organise, à intervenir lors d'une conférence sur le bioclimatisme.



Journée espaces publics - Usson

### BALADE DE SENSIBILISATION MULTI-THÉMATIQUES DANS UN DES PLUS BEAUX VILLAGES DE FRANCE

La dernière assemblée générale du CAUE a été l'occasion de faire découvrir aux participants le patrimoine remarquable de Montpeyroux. Chaque conseiller du CAUE a développé une des thématiques phares de l'association : histoire, architecture, urbanisme et paysage, sur différents points significatifs du village. Tout au long de la balade, le maire Christophe Rochette a partagé son expérience en détaillant les actions engagées pour atteindre un tel niveau qualitatif, aussi bien en termes de travaux de voirie et de gestion des stationnements, que dans la mise en place du document d'urbanisme, de méthodes d'entretien ou de participation citoyenne à la végétalisation. Autant de sujets qui ont donné à comprendre ce qui construit un cadre de vie qualitatif pour une petite commune rurale.



La comédie de Clermont-Ferrand

### FORMATION AUX SECRÉTAIRES DE MAIRIE

Dans le cadre du partenariat avec l'atelier d'urbanisme en Livradois-Forez, le CAUE a animé deux temps pédagogiques d'une formation à destination des secrétaires de mairie sur l'instruction des droits des sols.

### LES ENFANTS DU PATRIMOINE : VISITE DE LA COMÉDIE À CLERMONT-FERRAND

Lors de la journée des Enfants du Patrimoine, une manifestation accolée aux Journées Européennes du Patrimoine, le CAUE a proposé une visite de la Comédie de Clermont-Ferrand. Ancienne gare routière, construite en 1964, le bâtiment a été restructuré et agrandi en 2020 afin de devenir la Comédie, une scène nationale. Les élèves de 3 classes différentes (CM2 et 6ème) venus de l'école Edouard Herriot et du collège Charles Beaudelaire ont pu parcourir l'ensemble du bâtiment, apprendre à se repérer en plan et en coupe avec l'aide d'une maquette pédagogique utilisée tout au long de la visite et comprendre les liens entre la forme des espaces et leur fonction.

## CARNET N°3, SUITE DE LA COLLECTION DES CARNETS DU PAYSAGE

Commandité par le Conseil départemental, le CAUE 63 réalise une publication autour de la thématique des paysages. Deux premiers volumes de la collection « carnet des paysages » ont été édités en 2023, et le dernier opus a été finalisé cette année. La collection invite les collectivités, les élus et un public beaucoup plus large, à prendre en compte le paysage dans tout projet d'aménagement. Aussi les volumes s'organisent comme suit :

- Une synthèse des grandes familles des paysages du département (carnet n°1).
- Des recommandations méthodologiques et par thématiques : « Comment aménager un espace public ? » (carnet n°2)
- « Comment végétaliser un espace public ? » (carnet n°3)

Ces carnets sont pensés comme des guides méthodologiques pour intégrer la question du paysage et accompagner les projets d'aménagement, avec pour ambition une facilité accrue à (re)connaître ce qui fait identités et qualités des paysages, que ce soit pour leur valorisation ou pour apporter des clés dans le cadre des projets d'aménagement.

### ZOOM SUR LE CARNET N°3 VÉGÉTALISER UN ESPACE PUBLIC

Ce troisième carnet a pour thème la végétalisation et ses grands principes et propose une aide méthodologique pour entreprendre un projet de végétalisation. Des questions à se poser, aux acteurs ressources à contacter pour vos projets, en passant par quelques définitions des strates et motifs végétaux, ce carnet est pensé comme un petit guide d'aide à la décision et de sensibilisation à la valeur ajoutée du végétal dans nos aménagements urbains comme ruraux. Il ne propose pas de « palettes végétales prêtes à l'emploi » mais plutôt une aide méthodologique pour entreprendre un projet de végétalisation.



## EXPOSITION « LES PAYSAGES DU PUY-DE-DÔME »



En cohérence avec la carte et l'atlas des paysages d'Auvergne (DREAL, 2009 et 2014) cette exposition propose une ré-interprétation et une synthèse de ces travaux à l'échelle du département du Puy-de-Dôme. Construite en deux parties, elle présente sur une première série de panneaux la démarche paysagère, ses outils et ses atouts : comment comprendre un paysage, avec qui et avec quoi composer dans le cadre d'un projet. La seconde partie présente les neuf familles de paysage présentes dans le Puy-de-Dôme : les grandes identités et motifs paysagers, les secteurs concernés et enjeux sous-jacents.

\* Cette exposition est à retrouver au sein de la collection des expositions du CAUE du Puy-de-Dôme que les communes, EPCI et partenaires peuvent emprunter gratuitement.

## SENTIER DU PETIT CURISTE DES OUTILS AU SERVICE DE LA SENSIBILISATION DU JEUNE PUBLIC



Pour sensibiliser le jeune public, le CAUE du Puy-de-Dôme a souhaité associer les écoles et les faire participer dans l'organisation de parcours découvertes et balades apprenantes. Il s'agit de proposer à un jeune public un itinéraire ludique, baptisé le « Sentier du petit curiste » pour découvrir les stations thermales de La Bourboule et de Royat-Chamalières. Ces parcours permettent de découvrir ou se réapproprier le cadre bâti exceptionnel des stations thermales présentes sur le département. Ces animations se réalisent en convention avec la « Route des Villes d'Eaux », à l'occasion des Journées Nationales de l'Architecture. Ces journées ont pour objectif d'initier la découverte de l'architecture et de sensibiliser le jeune public. Dans une démarche éducative, les ministères de la Culture et de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports ont lancé en 2019, la première édition de « Lever les Yeux ». Cette opération « journées nationales de l'architecture » vise à sensibiliser les plus jeunes à l'architecture. Durant la visite, il faut adapter notre discours et parler avec simplicité, choisir des mots que comprennent les enfants. Nous proposons une participation active avec un jeu de questions-réponses, qui permet d'enrichir la connaissance des plus jeunes et de susciter leur curiosité. Partant du centre de la station, longeant le parc thermal, les anciens thermes et les villas du siècle dernier, cette déambulation propose un pont entre histoire et modernité. Elle permet également de promouvoir l'architecture sous toutes ses formes et souhaite donner des clés de compréhension à nos plus jeunes.

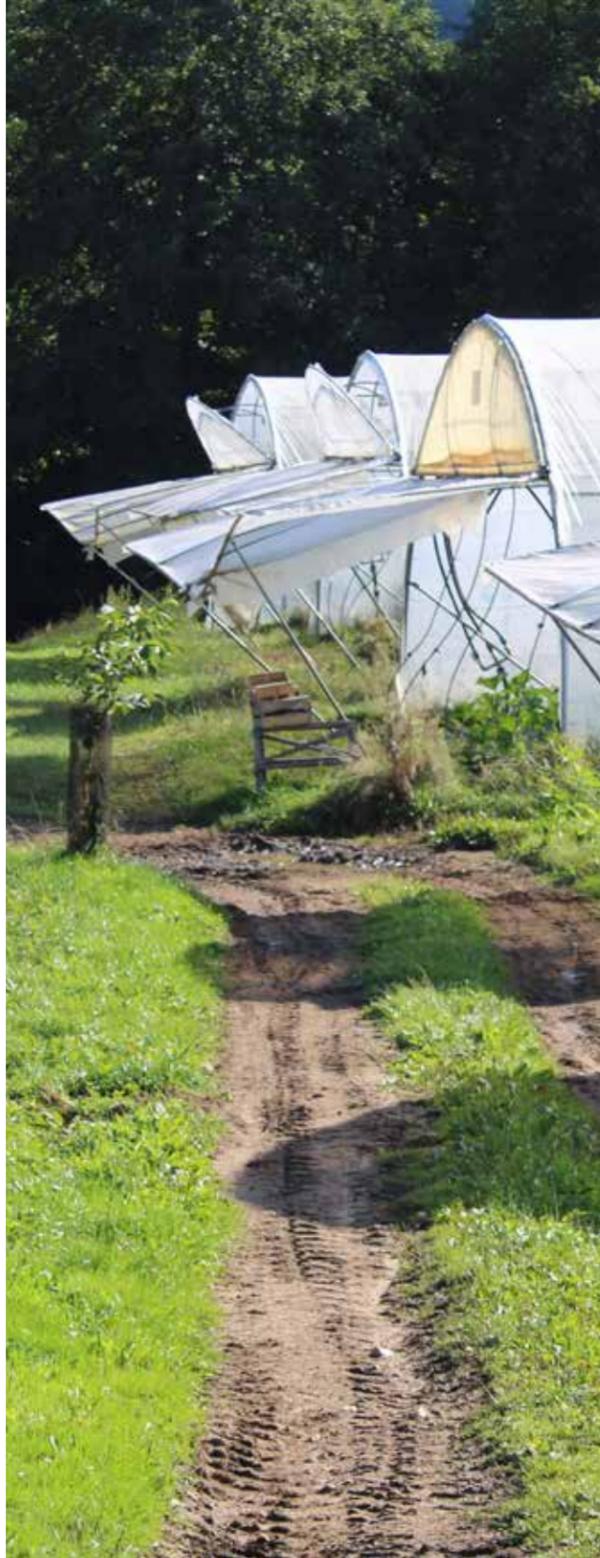
## JOURNÉE D'ÉCHANGES AGRICULTURES ET PAYSAGES

Dans le cadre des journées nationales de l'agriculture, qui s'est déroulée en juin 2024, sur le territoire de Saint-Amant-Tallende, le CAUE du Puy-de-Dôme animait une séance de travail sur le thème de l'alimentation. Cette rencontre interdisciplinaire proposait un temps d'échanges entre élus, professionnels de l'aménagement, architectes et autres acteurs. Ces journées ne sont pas seulement une occasion de célébration, mais elles constituent un temps d'apprentissage, de retours d'expériences et de prise de conscience des enjeux majeurs qui façonnent notre territoire. Ce sujet passionnant est au cœur de nombreux questionnements, qui concernent la mutation de nos paysages agricoles et l'éducation alimentaire. Les projets présentés lors de cette journée montrent que plusieurs outils sont déjà mobilisés et qu'ils porteront bientôt leurs fruits. A travers ces exemples qu'encouragent les collectivités, l'enjeu de l'alimentation concerne la conservation du patrimoine paysager et la maîtrise foncière. Ces actions permettront-elles de mettre la production agricole au cœur du projet de territoire et construire ainsi, une métropole Clermontoise frugale et désirable.

### Interventions :

Montagne de la Serre, le projet alimentaire au service de la reconquête des paysages / Florence LHERMET, adjointe, Mairie de Saint-Amant-Tallende et Rémi PEYRAT, chef de projet, Mairie de Saint-Amant-Tallende

(Re)Développer une filière agricole locale et alimentaire dans le paysage urbain/ Jean-Marie VALLEE, Vice-Président, Clermont-Auvergne-Métropole et Jérémy Alves, directeur, La ceinture verte pays d'Auvergne



## FORMATION À DESTINATION DES ÉLUS « L'ÉLU.E, LE PAYSAGE ET LE PROJET LOCAL »



Mais «qu'est-ce que le paysage?», «quels sont les outils?» et «quel est mon rôle?». Voici trois questions auxquelles s'attaque cette formation de deux jours sur le paysage intitulée « L'élu.e, le paysage et le projet local, comprendre et agir pour mon territoire ». La Fédération nationale des CAUE, le ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires, et l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité, se sont associés en effet pour élaborer une formation au paysage qui répond à deux objectifs : identifier la responsabilité de l'élu dans la fabrique du paysage local d'une part et avoir la capacité d'exercer au mieux cette responsabilité en faveur d'une évolution qualitative du paysage. Cette formation a été conçue pour diffuser et éprouver un socle de connaissances, de méthodes et de pratiques, pour sensibiliser à des politiques publiques et des outils nationaux, tout en donnant la part belle aux exercices pratiques et in situ. Sur son format de deux jours, la formation consacre deux demi-journées à des visites de terrain pour travailler autour d'enjeux spécifiques. Un kit national a été produit, et le CAUE 63 a proposé une formation sur mesure à l'attention des élus du département. Cette formation sur le terrain favorise aussi l'échange avec de nombreux acteurs du paysage : élus et collectivités, professionnels du paysage et de l'aménagement, DREAL, DDT, représentants des secteurs agricoles, forestiers, de l'économie, du foncier etc. D'autres sessions seront organisées en 2025.

## JOURNÉE DES PAYSAGES «EAU & OUVRAGES HYDRAULIQUES DANS LE PAYSAGE»



Cette demi-journée de sensibilisation, organisée à l'occasion des 30 ans de la Loi sur les paysages du 8 janvier 1993 en partenariat avec la DREAL, s'est tenue sur le thème de « l'eau et des ouvrages hydrauliques ». Ce thème parle d'une longue histoire entre les hommes et les lieux afin d'irriguer, de naviguer, de se protéger, de produire de l'énergie. Chaque objectif lié à la gestion de l'eau dans nos territoires se traduit dans le paysage par des ouvrages plus ou moins discrets, d'ampleur plus ou moins colossale. L'eau, que nous avons presque oubliée, même en parlant si souvent de trame bleue, revient dans l'actualité avec ce nouveau contexte de sobriété, en réponse directe à un dérèglement climatique qui perturbe et qui met en lumière la disponibilité et l'aspect fini des ressources. Ainsi, cette demi-journée, au travers de trois interventions et de quizz, a tenté de présenter la démarche paysagère comme outil pour intervenir sur des projets d'aménagement et de gestion de la ressource en eau.

### Interventions :

Petit et grand patrimoine de l'eau - Récits et mutations du point de vue habitant / Pierre ENJELVIN, Photographe, OPTMC

Ouvrage sur le plateau de l'Artense - La démarche paysagère au service du projet de la retenue du Tact / François-Xavier Mousquet, paysagiste

Bassine ou Réserve ? L'émergence d'un nouvel objet hydraulique / Alexis PERNET, Paysagiste

## DÉPLOIEMENT DES PERMANENCES DÉLOCALISÉES

Mission phare du CAUE, les conseils aux particuliers sont toujours donnés dans le but de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement sur le territoire du département du Puy-de-Dôme. Les particuliers peuvent nous consulter en amont de leurs projets de construction, extension, rénovation, clôture, ... Les préconisations de ses professionnels (architectes, urbanistes, paysagistes), dégagées d'intérêts économiques, sont une aide à la décision pour les actions aux diverses échelles des territoires, laissant toujours le maître d'ouvrage libre de ses choix. Une des volontés du CAUE dans le cadre du nouveau projet de structure validé en 2024, est de conforter les conseils aux particuliers. L'accueil des particuliers se faisait jusque là principalement à la Maison de l'habitat, à Clermont-Ferrand. Des permanences délocalisées, via des conventions avec les EPCI, se sont mises en place tout au long de l'année et notamment à Ambert, Bourg-Lastic, Issoire, Pontgibaud, Thiers et Saint-Gervais-d'Auvergne. Elles ont lieu une fois par mois et il est possible de prendre conseil sans rendez-vous. Les dates sont à retrouver sur le site internet.

### Permanences :

Ambert - Guichet commerce-habitat, 3 rue de Goye  
4èmes jeudis de chaque mois de 13h à 17h  
Bourg-Lastic et Pontgibaud - au sein des France services  
Un mardi par mois de 9h30 à 12h30

Issoire - Siège de l'Agglo Pays d'Issoire, 20 rue de la Liberté  
1ers jeudis de chaque mois de 9h à 12h30

Thiers - Maison Barante, 12 rue Barante  
Un mardi par mois de 9h00 à 12h30

Saint-Gervais-d'Auvergne - SMAD des Combrailles, Place Raymond Gauvain  
Un jeudis par mois de 9h30 à 12h30



Vous avez un projet pour votre habitation, votre jardin, vos locaux d'activités... ?

**Les architectes, paysagistes et urbanistes du CAUE vous conseillent gratuitement**

**CONTACTEZ NOUS !**  
04 73 42 21 20  
contact@caue63.com

**63** Puy-de-Dôme  
**caue**  
Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement

## UN GUIDE POUR COMPRENDRE ET RÉNOVER SA FAÇADE

Les façades occupent une part importante du paysage urbain. Cela est d'autant plus vrai que le tissu est dense et les hauteurs du bâti élevées. De l'élément qui paraît le plus insignifiant à la composition générale de la façade, toute intervention modifie le paysage de la rue dans son ensemble.

Quand on se lance dans la réfection de la façade, c'est en général parce que le revêtement de surface montre des signes de faiblesse : fissures, saleté accumulée, enduit de finition vieillissant...

S'intéresser à l'histoire du bâtiment est important pour respecter le récit et expliquer les différents éléments qui la composent. Des transformations (liées à des changements de destination, d'usage...) ne sont pas impossibles et une association de nouveaux matériaux peut être envisagée. Il est impératif de connaître le ou les matériaux qui constituent la façade, afin d'adapter au mieux le ravalement.

Les objectifs : valoriser son patrimoine en conciliant l'esthétique, un meilleur confort thermique (d'hiver et d'été), la prise en compte des problèmes d'humidité et le financement d'un projet durable dans le temps !

Ce guide n'est pas un document opposable. Il ne remplace pas les documents d'urbanisme en vigueur sur les territoires ni les recommandations et avis de l'UDAP (Architectes des Bâtiments de France).

Il vise deux objectifs principaux : fournir des informations pour mieux comprendre les constructions et les façades, et faciliter la prise de décision pour réussir une rénovation.



## ACCOMPAGNER LES PORTEURS DE PROJET

### SALON DE L'HABITAT À PUY-GUILLAUME ET PARCOURS DE SENSIBILISATION AUX FAÇADES



Dans le cadre du salon de l'habitat organisé par la communauté de communes, plusieurs partenaires étaient présents pour sensibiliser le grand public le temps d'une journée, et conseiller sur des projets de particuliers (rénovation énergétique, financement de réhabilitation, rénovation de devanture commerciale, ...).

Le CAUE a clôturé la journée par un parcours de sensibilisation aux façades. Le parcours proposé balait plusieurs typologies de rues, auxquelles répondent une grande diversité de typologies de façades. De l'élément qui paraît le plus insignifiant à la composition du paysage de rue, ce carnet propose un tour d'horizon des qualités, des motifs, des modifications et, parfois, des désordres des façades de Puy-Guillaume. Parcourant 2,3 kilomètres dans le centre-bourg, le circuit permettait d'aborder la façade dans son environnement (typologie de la rue et composition d'ensemble, alignement des façades), des détails de modes constructifs et architecturaux (marquise, enduits, encadrements, ...) ou encore le complexe rapport espace privé / espace public (la cour et sa végétalisation, le pas de porte, ...).

La visite a débouché sur l'édition d'un petit carnet de visite : «sensibilisation aux façades».

### SALON DE L'HABITAT À COURPIÈRE



Dans la même veine que l'évènement à Puy-Guillaume, les acteurs de la rénovation de l'habitat étaient présents à Courpière pour une première édition du salon de l'habitat de la commune. Au côté de Rénov'action, de l'ADIL et d'autres, le CAUE a conseillé les particuliers sur différents projets. Des habitants de l'ensemble du bassin de vie de Courpière ont fait le déplacement, donnant la part belle à la problématique de rénovation du bâti en pisé, matériau répandu dans le secteur.

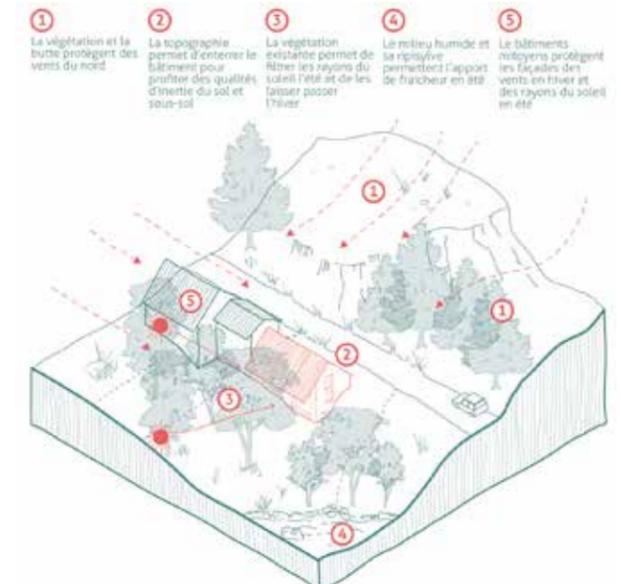
Un parcours a été imaginé pour sensibiliser à la lecture des façades dans le cœur historique de Courpière et ses extensions. La visite a été annulée faute d'un nombre suffisant de participants... mais sera certainement reprogrammée sur une future édition.

### LE CAUE PARTICIPE À LA JOURNÉE DÉDIÉE À L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT PRIVÉ À LEZOUX

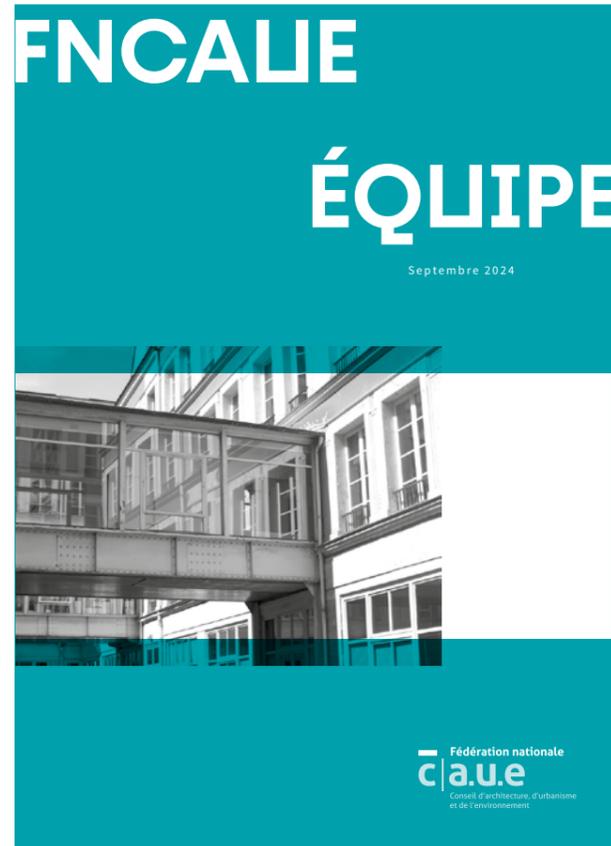


Dans le cadre de la journée organisée par la Communauté de Communes Entre Dore et Allier autour de l'amélioration de l'habitat privé, le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement était présent pour accompagner les habitants dans leurs projets de rénovation. Le matin, une permanence a été assurée par un architecte-conseil. Ce moment privilégié a permis à des particuliers de bénéficier de conseils gratuits, neutres et personnalisés sur leurs projets d'aménagement, de rénovation ou d'embellissement de leur logement. L'après-midi, une balade commentée à travers le centre-bourg a réuni un public curieux et enthousiaste. Guidés par le regard de l'architecte, les participants ont découvert les secrets des façades : lecture des volumes, rythmes architecturaux, matériaux anciens ou récents, détails à préserver... Une véritable plongée dans l'histoire du bâti local et une invitation à regarder autrement son environnement quotidien.

### REPENSER NOS LIVRETS POUR MIEUX GUIDER LES PORTEURS DE PROJETS



En 2024, nous avons entrepris la mise à jour de nos livrets «Architecture bioclimatique» et «Implanter sa maison», dans une volonté de mieux accompagner le grand public dans leurs projets de construction ou de rénovation. Le livret «Architecture bioclimatique» met davantage l'accent sur les principes d'adaptation au changement climatique, en proposant des solutions concrètes pour optimiser l'orientation, la ventilation naturelle, ou encore la gestion passive de la chaleur et de la lumière. Quant au livret «Implanter sa maison», il guide pas à pas les futurs bâtisseurs dans la compréhension de leur terrain, la lecture du paysage, et les choix à faire pour une insertion harmonieuse du bâti. Pensés comme des supports pédagogiques clairs et accessibles, ces livrets ont été conçus pour sensibiliser tous les publics à une architecture plus respectueuse de son environnement et mieux adaptée à ses usages. Ils sont désormais disponibles en version numérique et papier, et s'inscrivent pleinement dans une démarche de transition écologique et de valorisation du cadre de vie.



CAUE dans leurs missions de terrain et leurs actions de sensibilisation, au "groupe de travail paysage" qui a permis de développer l'outil commun de formation des élue.s à ce thème, etc...

- Un soutien incontestable dans le suivi et la gestion de nos structures. La FNCAUE a joué un rôle fédérateur dans la mise en place d'une convention collective nationale, puis dans l'élaboration de documents administratifs indispensables lorsque la CCN a été dénoncée récemment. La fédération a réuni les besoins de chacun, et utilisé cette base de données pour échanger avec le ministère.
- Un centre de ressources, avec la création d'une plateforme interne d'échanges nommée "Dièze" et "L'Observatoire CAUE", accessible au public, référençant de nombreuses opérations exemplaires.
- Un initiateur d'actions des CAUE, avec des dispositifs d'initiative nationale : la journée des Enfants du Patrimoine, l'outil de formation des élue.s au paysage (en partenariat avec l'AMF et le ministère de la transition écologique), l'outil numérique Archistoire (en partenariat avec le ministère de la culture), etc...

La FNCAUE est de surcroit le porte-parole des CAUE, auprès des ministères concernés par nos missions.

L'Union Régionale des CAUE Auvergne-Rhône-Alpes regroupe les 11 CAUE de la région (le département de la Loire n'est pas doté d'un CAUE). Une fois par an, une rencontre des équipes et des élue.s référents, favorise les échanges de bons procédés (organisation d'un forum) et les évolutions des actions communes (tenue d'ateliers de travail) autour des 3 sujets prioritaires :

- L'architecture : "renouveler l'art de bâtir et habiter les territoires", qui sera développé autour du palmarès régional de l'architecture Valeurs d'Exemples® ;
- L'urbanisme : "favoriser la sobriété des espaces bâtis" avec des actions phares autour de l'urbanisme en transition et de l'urbanisme favorable à la santé ;
- Le paysage et l'environnement, avec la création d'un "mois du paysage des CAUE", base de l'organisation des actions de formation et de sensibilisation.

Le palmarès Valeurs d'Exemples®, action phare à l'échelle régionale, sera renouvelé tous les 3 ans pour une meilleure promotion : L'année N sera celle du lancement du palmarès. L'année N+1, celle de la remise des prix. L'année N+2 servira à valoriser le concours par les actions de sensibilisation et les outils créés à cette occasion. Pour chacune de ces trois phases, les dates des Journées Nationales de l'Architecture (JNA, initiatives du ministère de la culture) serviront de marqueurs.

Les CAUE sont présents dans 93 départements. Dès l'origine, ils ont constitué des réseaux afin d'établir des liens, échanger des informations, dialoguer et capitaliser leurs savoir-faire à un niveau national. Certains se sont regroupés en Union Régionale afin de déployer des actions coordonnées, en relation avec les instances régionales. C'est le cas pour le CAUE du Puy-De-Dôme. Concrètement, en quoi consiste les échanges avec ces deux entités ?

La Fédération Nationale des CAUE est à la fois :

- Un lieu d'échange avec des pôles et des groupes de travail œuvrant à l'élaboration d'outils communs. Tous les salariés des CAUE, peuvent s'impliquer, aussi bien pour collecter que pour communiquer des informations, en fonction des besoins de leur structure. Ainsi, le CAUE du Puy-de-Dôme a participé cette année au "pôle financement", aux "pôle conseil" et "groupe de travail sensibilisation" dont la vocation est de positionner les

## TOUTE L'ACTUALITÉ ARCHITECTURALE EN AUVERGNE

**#102**  
Décembre 2024

**05-06\_12**  
Réglementation inconnue et conception architecturale (module 1 et 2) 14h en présentiel à Clermont-Ferrand (53)  
Programme et inscription

**6 et 10\_12** **CAUE 418**  
**Le paysage, l'élu.e et le projet local**  
Action de formation des élue.s au paysage. À l'initiative de la FNCAUE en partenariat avec l'Association des Maires de France.  
Plus d'informations

**06\_12**  
**Conférence CCIRA**  
L'Ordn organise une conférence 11/13 au Tribunal Administratif de Lyon (salle 5) sur les comités de règlement amiable des différends relatifs à l'exécution des marchés publics.  
Plus d'informations

**10-12\_12**  
Réamplifier des maîtrises  
14h en présentiel au Puy-en-Velay (43)  
Programme et inscription

**11\_12**  
**Les midis de la médiathèque #7**  
Avec Siza « Celui qui ritonal pain » par Dominique Machabert. On dit qu'il dessine comme un ange, qu'il écrit pas sinon quelques lettres dans Siza est à part. Independent, discret, il compte dans le monde de l'architecture parmi les plus grands et s'y est fait un nom à force de conviction profonde.  
Animation : Simon Teysou, architecte et directeur de l'ENSACF  
Médiathèque de l'ENSACF | 12h30 > 13h30

**12\_12**  
**ARCHITECTURE « Architecture et milieu... Tant qu'il y en aura ! »**  
Apporter les massifs enjoints ? Des architectes qui épousent le paysage, confrontent les sommets, se mêlent aux reliefs, défient l'impossible... jusqu'à quand ?  
20h | salle Conchon | Clermont-Ferrand | prix libre au chapeau

**14\_12**  
**ARCHITECTURE**  
Laissez-vous guider dans un parcours à deux voix - architecte et chorégraphe - dans le centre historique de Clermont-Ferrand. Découvrez et découvrez de leur en-fiche d'usage. Pour vivre l'architecture autrement !  
16h | Clermont-Ferrand | gratuit et ouvert à tous de 7 à 7 ans sans pré-requis sur inscription [2]

**16\_12**  
Faire un meilleur usage de son temps  
7h en distanciel  
Programme et inscription

**16\_12 au 31\_01\_25**  
FEEBât DynaMOE 1 : Une maîtrise d'œuvre dynamique au service de la rénovation énergétique  
35 h en distanciel et en présentiel à Clermont-Ferrand (63)  
Programme et inscription

**17\_12**  
**Se table ronde autour de l'expo «L'architecture en temps de crise»**  
Habiter sous pression climatique  
Dans ce contexte de crise climatique, où se situe l'innovation architecturale ? À quoi dessiner répond-elle ? Quelles formes prend-elle ? Comment l'architecture participe au dessin de nouvelles géographies ?  
Moderation: Laurie Gargossa, enseignante ENSACF, co-commissaire de l'exposition Médiathèque de l'ENSACF | 18h30  
Plus d'informations

**18\_12**  
**ARCHITECTURE «Architecture des cinémas»**  
Une série de plusieurs courts métrages sur la construction ou restauration de cinémas en France. Découvrez Les Forêtiers à Sèvres, Le Louer Barbès à Albi... et bien d'autres. Les architectes, P. Bourgeois et C. Boyer présenteront le projet de rénovation du Rio sur une discussion.  
20h | salle Conchon | Clermont-Ferrand | prix libre au chapeau

**19\_12**  
**L'AUVERGNE, TERRE À BATIR**  
Diversité des sols disponibles et techniques de mise en œuvre, quels sont les meilleurs choix? Nathalie Vial, géologue et Sophie Constant-Architecte. Partagez nous pour le 2ème balnéaire du cycle tenu à partir de 19h | Musée de la vigne et du vin - Aubière | gratuit | inscription [2]

**A savoir**  
**Changement de numéro de téléphone CAUE 89**  
Le CAUE de l'Allier vous répond dorénavant au 06.13.44.91.15, du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h.

**Offre d'emploi architecte-urbaniste conseil CAUE 89**  
Le CAUE de l'Allier recherche activement une architecte-urbaniste conseil. Les détails du poste et du profil recherché sont à retrouver dans la rubrique Actualités du site internet : www.caue89.com

**A venir**  
**09\_01**  
**Participer à empreinte**  
Un programme riche vous est proposé avec une table ronde sur la thématique «épurer la ville», la prestation de serment des architectes nouvellement inscrits, la réunion annuelle et la cérémonie des vœux.  
Inscrivez-vous vite !

**30\_01** **CAUE 418**  
**Prendre soin des arbres**  
Le CAUE propose une demi-journée de sensibilisation à Saint-Hilaire-la-Croix à propos du soin à apporter aux arbres que ce soit dans les villes, les bourgs et les villages.

Constatant qu'une communication diffuse nuit à l'efficacité de l'information, le choix de réunir dans un même document toutes les manifestations (expositions, conférences, projections de films, visites et voyages) organisées par la Maison de l'architecture Auvergne, ArchiForm, l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Clermont-Ferrand, les CAUEs du Puy-de-Dôme, du Cantal, de l'Allier et de la Haute-Loire et le Conseil régional de l'Ordre des architectes, est une réussite. Depuis 2015, les structures ont continué de mettre leurs moyens en commun pour diffuser mensuellement les événements dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage avec la lettre d'information NotaBene. Cette initiative contribue à une plus grande visibilité de l'architecture sous tous ses aspects auprès du grand public. Depuis 2023 le CAUE a repris la coordination et la diffusion de cette lettre.

## LA PLATEFORME 21

**DD news**  
L'ACTU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA PLATE-FORME 21 ET DE SES ADHÉRENTS

**Quoi de neuf sur le site ?**

**AGENDA**  
Événements locaux, régionaux ou nationaux en lien avec le développement durable - [voir](#)

**NOS FORMATIONS AU PROGRAMME - voir**  
• "Principes et méthodes de la prospective" (9-10/12) à Clermont School of Business, Clermont-Ferrand

**OFFRES DE FORMATION D'ADHÉRENTS**  
• CAUE63 : "Le paysage, l'élu.e et le projet local" (6 et 10/12) à Clermont-Fd et en périphérie - [voir](#)

**EIPAS (Qualité de vie et des conditions de Travail, Prévention et Accompagnement du Stress) : sessions inter-entreprises 2e semestre 2024 - voir**

**ESPACE "ADHÉRENTS" - voir**  
Nouvelle entrée :  
• L'annuaire des adhérents au 01/11/24 - [voir](#)

**SERVICE "APPEL AU RÉSEAU"**  
Vous êtes adhérent, vous recherchez un intervenant, une expérience, une info, des conseils ou souhaitez faire une proposition ? Faites appel à notre réseau grâce à notre forum interne. [Cliquez ici](#)

**LA PLATE-FORME 21**  
• L'association et ses adhérents - [voir](#)  
• Adhérer à l'association - [Cliquez ici](#)

**Accès réservé aux adhérents : Vous avez perdu votre identifiant ? [Contactez-nous](#)**

**Plate-forme 21 : au programme ...**

**RENDEZ-VOUS ADHÉRENTS**

**RV "FLASH Adhérents" : partagez vos actes le 21/11**  
En cette rentrée, la Plate-forme 21 invite ses adhérents à se retrouver le 21/11 de 13h15 à 14h en visio, pour partager leurs actualités. Ne manquez pas ce prochain rendez-vous Flash pour être au fait des projets, événements, publications ou réflexions en cours de chacun d'entre vous. Les personnes qui n'ont pas d'actes à proposer peuvent bien entendu participer. Merci de vous inscrire d'ici le 19/11 grâce au lien ci-dessous. La liste des actes proposés vous sera ainsi transmise avant le jour J, avec le lien de connexion. [S'inscrire](#)

**FORMATION**

La Plate-forme 21 est certifiée Qualiopi pour ses actions de formation. Consultez votre OPCO pour une prise en charge.

Le CAUE est adhérent de la Plate-forme 21, un réseau qui réunit des acteurs engagés pour le développement durable des territoires. Cette plateforme associative favorise la diffusion de pratiques responsables et la mise en commun de projets innovants. En tant que structure de conseil et d'accompagnement auprès des particuliers, des communes et des techniciens, le CAUE trouve pleinement sa place dans cet espace de réflexion et de collaboration. Plate-forme 21 est à la fois un outil de visibilité – pour relayer nos actions, événements et ressources – et un lieu d'échange entre partenaires partageant une vision commune de l'aménagement durable. Cette dynamique collective enrichit nos approches et renforce notre action sur le terrain.

# LES MEMBRES DU CAUE

## 6 représentants des collectivités locales

nommés par le Conseil départemental

- Monsieur BESSEYRE Fabien, Vice-président et Conseiller départemental de Brassac-les-Mines, Président du CAUE
- Madame GLACE LE GARS Jocelyne, Conseillère départementale de Billom, 2e Vice-Présidente du CAUE
- Monsieur LUNOT Jean-Pierre, Conseiller départemental de Chamalières, Trésorier du CAUE
- Madame VALLÉE Isabelle, Conseillère départementale d'Issoire, Secrétaire du CAUE
- Monsieur PICHOT Serge, Conseiller départemental de Gerzat
- Monsieur DESFORGES Antoine\*, Conseiller départemental de Vic-le-Comte

## 4 représentants des professions concernées

désignés par monsieur le préfet ou madame la préfète

- Madame BERNOT-GAILLARD Julie-Caroline, Ordre Régional des Architectes Auvergne
- Monsieur KANDER Rachid, Directeur général ASSEMBLIA
- Madame L'HOSTIS-FILIOL Isabelle, peintre artisan, représentant la CAPEB
- Monsieur CHAZELLE Claude, paysagiste DPLG, paysagiste conseil de l'État

\* Remplacé en décembre 2024 par Sylvie Maisonnet, Conseillère départementale de Clermont-Ferrand 3.

## 3 représentants de l'État

membre de droit

- Monsieur DELUBAC Régis, Architecte des Bâtiments de France
- Monsieur Geoffrey PRIOLET, DDT 63
- Madame BARBIER Agnès, Directrice de la DAAC, représentant le Rectorat

## CONSEIL D'ADMINISTRATION 2021

### 6 membres élus par l'assemblée générale

- Monsieur ARNAULT Lionel, Maire de Ternant-Les-Eaux, Conseiller communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire
- Monsieur DEROSSIS David, Adjoint au maire de Thiers, Conseiller communautaire de Thiers Dore et Montagne
- Madame DOUTRE Marilyne, Directrice des études ENSACF
- Monsieur DURIN Sylvain, Maire de Servant, Conseiller régional
- Madame MANDON Christine, Maire d'Aulnat, Vice-présidente de Clermont Auvergne Métropole
- Monsieur VAURIS Dominique, Maire de Saint-Julien-de-Coppel, Conseiller communautaire de Billom

### 2 personnes qualifiées

désignées par monsieur le préfet ou madame la préfète

- Monsieur FAUCON Frédéric, docteur en géographie, enseignant à l'université Clermont-Auvergne
- Monsieur PARCORT Georges, retraité (ex représentant OPHIS)

### 1 représentant du personnel

- Monsieur RICARD Pierre-Louis, architecte conseiller et directeur adjoint du CAUE

### Membres du bureau

- Monsieur BESSEYRE Fabien, Vice-président et Conseiller départemental de Brassac-les-Mines, Président du CAUE
- Monsieur ARNAULT Lionel, Maire de Ternant-Les-Eaux 1er Vice-Président du CAUE
- Madame GLACE LE GARS Jocelyne, Conseillère départementale de Billom Communauté, 2e Vice-Présidente du CAUE
- Monsieur LUNOT Jean-Pierre, Conseiller départemental de Chamalières, Trésorier du CAUE
- Madame VALLÉE Isabelle, Conseillère départementale d'Issoire, Secrétaire du CAUE
- Monsieur DURIN Sylvain, Maire de Servant, Conseiller régional Secrétaire, adjoint du CAUE



De gauche à droite : **Baptiste ROUGERY**, architecte conseiller et graphiste - **Dominique MOIRIAT**, architecte conseillère - **Philippe ROBBE**, architecte conseiller **Alexia GREFFET**, urbaniste conseillère - **Pierre-Louis RICARD**, architecte conseiller et directeur adjoint - **Stéphane DAVID**, géographe conseiller - **Corinne MIQUEL**, secrétaire de direction - **Dominique DÉSIRÉE**, architecte conseillère et directrice - **Thibault RACAULT**, urbaniste conseiller - **Léa JOANNY**, architecte conseillère **Aurélien CHACORNAC**, secrétaire communication